

N° 4

3 novembre 1986

---

---

# SÉNAT

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

Service des Commissions

---

BULLETIN

DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
Affaires culturelles .....	189
Affaires économiques et plan .....	197
Affaires étrangères, défense et forces armées .....	201
Affaires sociales .....	203
Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la Nation .....	215
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale .....	253
Délégation du Sénat pour la planification .....	267

## AFFAIRES CULTURELLES

**Lundi 27 octobre 1986 - Présidence de M. Maurice Schumann, président.** La commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi n° 452 (1985-1986) sur l'enseignement supérieur.

Avant cet examen, la commission a adopté la proposition de **M. Paul Séramy, rapporteur**, tendant à rectifier les amendements n° 8 à l'article 5, n° 11 à l'article 8, n° 26 à l'article 20 et n° 32 à l'article 30. Elle a également adopté, sur proposition du rapporteur, un amendement à l'article 7.

La commission a ensuite examiné les amendements déposés. Elle a donné un avis défavorable :

- aux amendements n°s 63 et 152 au titre I avant l'article premier ;

- aux amendements n°s 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74, tendant à insérer des articles additionnels avant l'article premier ;

- aux amendements n°s 75, 153, 76, 77, 78 et 79, à l'article premier ;

- aux amendements n°s 154 et 155, tendant à insérer des articles additionnels après l'article premier ;

- aux amendements n°s 156, 80, 81 et 82, à l'article 2 ;

- aux amendements n°s 83, 157 et 57, à l'article 3 ;

- aux amendements n°s 84 et 158, à l'article 4 ;

- à l'amendement n° 159, tendant à insérer un article additionnel après l'article 4 ;
- aux amendements n°s 160 et 85, à l'article 5 ;
- à l'amendement n° 86, tendant à insérer un article additionnel après l'article 5 ;
- aux amendements n°s 161, 88 et 87, à l'article 6 ;
- aux amendements n°s 89 et 162, à l'article 7 ;
- aux amendements n°s 163, 90, 91, 92 rectifié, 53 et 93, à l'article 8 ;
- aux amendements n°s 164, 94, 95, 96, 97 et 98, à l'article 9 ;
- aux amendements n°s 99, 165, 100, 101 et 102, à l'article 10.

A l'article 11, la commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 166, 103 et 104. En revanche, elle a donné un avis favorable à l'amendement n° 54 à condition qu'il soit transformé en sous-amendement à l'amendement n° 15 de la commission.

La commission a ensuite donné un avis défavorable :

- aux amendements n°s 105 et 167 à l'article 12 ;
- aux amendements n°s 168, 106, 107 et 108 à l'article 13 ;
- aux amendements n°s 169 et 109 à l'article 14 ;
- à l'amendement n° 110, tendant à insérer un article additionnel avant l'article 15.

A l'article 15, la commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 111 et 170 et un avis favorable à l'amendement n° 58 sous réserve d'une modification rédactionnelle.

La commission a ensuite donné un avis défavorable à l'amendement n° 112, tendant à insérer un article additionnel après l'article 15 ainsi qu'à l'amendement n° 171 au titre II avant l'article 17.

A l'article 17, la commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 210, 113 rectifié et 114 ainsi qu'au sous-amendement n° 213 à l'amendement n° 19 de la commission. Elle s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55.

La commission a ensuite donné un avis défavorable :

- aux amendements n°s 115, 172 et 173 à l'article 18 ;
- aux amendements n°s 174, 175, 176, 177 et 178 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 19 ;

- aux amendements n°s 116 et 179 au titre III avant l'article 20 ;

- aux amendements n°s 180 et 117 à l'article 20 ;

- à l'amendement n° 181 à l'article 21 ;

- à l'amendement n° 182 à l'article 22 ;

- aux amendements n°s 183 et 118 à l'article 23.

La commission a ensuite donné un avis favorable à l'amendement n° 52, tendant à insérer un article additionnel après l'article 23, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Puis, la commission a donné un avis défavorable :

- aux amendements n°s 119 et 184 à l'article 24 ;

- aux amendements n°s 185 et 120 à l'article 25 ;

- à l'amendement n° 186 à l'article 26 ;

- aux amendements n°s 187 et 188 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 26 ;

- aux amendements n°s 189 et 121 à l'article 27 ;

- aux amendements n°s 122, 123, 190 et 211 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 27.

La commission a ensuite donné un avis favorable à l'amendement n° 191 au titre IV avant l'article 28, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

A l'article 28, elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s 124, 192, 193 et un avis favorable à l'amendement n° 125.

La commission a ensuite donné un avis défavorable :

- à l'amendement n° 126 tendant à insérer un article additionnel après l'article 28 ;

- aux amendements n°s 212, 127 et 59 à l'article 29 ;

- aux amendements n°s 194, 128, 129, 130, 131, 60, 132 et 133 ainsi qu'au sous-amendement n° 150 rectifié à l'amendement n° 32 de la commission à l'article 30 ;

- aux amendements n°s 195, 134, 135 et 136 à l'article 31 ;

- aux amendements n°s 196, 197 et 198 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 31 ;

- à l'amendement n° 137 au titre V avant l'article 32 ;

- aux amendements n°s 138 et 199 à l'article 32 ;

- aux amendements n°s 139, 200 et 201 à l'article 33 ;

- aux amendements n°s 140 et 202 à l'article 34 ;

- aux amendements n°s 141 et 203 à l'article 35 ;

- aux amendements n°s 142 et 204 à l'article 36 ;

- aux amendements n°s 143 et 205 à l'article 37.

La commission s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 61 et a donné un avis défavorable à l'amendement n° 62 ; ces deux amendements tendent à insérer des articles additionnels après l'article 37.

La commission a adopté ensuite, sur proposition de son rapporteur, un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 37.

Puis, la commission a donné un avis défavorable :

- aux amendements n°s 206, 144, 146 et 145 à l'article 38 ;

- aux amendements n°s 147 et 207 à l'article 39 ;

- aux amendements n°s 208 et 148 à l'article 40 ;
- à l'amendement n° 209 à l'article 41.

La commission a ensuite donné un avis défavorable à l'amendement n° 56 tendant à insérer un article additionnel après l'article 42.

En revanche, elle a donné un avis favorable à l'amendement n° 151 créant un article additionnel après l'article 42.

A l'article 42, la commission a donné un avis défavorable à l'amendement n° 149.

**Jeudi 30 octobre 1986 - Présidence de M. Maurice Schumann, président.** La commission a entendu **M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement, et Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle, sur les crédits affectés à l'éducation nationale dans le projet de loi de finances pour 1987.**

**M. René Monory** a défini les trois principes qui guident son action : qualité, déconcentration et ouverture.

En ce qui concerne l'enseignement du premier degré, il convient de ne plus donner la priorité à l'amélioration du taux d'encadrement, qui est généralement satisfaisant, mais à l'amélioration du taux de remplacement. Le recrutement des instituteurs s'effectue désormais au niveau du diplôme d'études universitaires générales : les écoles normales doivent donc devenir davantage des écoles professionnelles. La revalorisation du traitement des instituteurs sera poursuivie.

S'agissant des collèges, les principaux objectifs du ministère sont la mise en place d'une évaluation permanente des élèves, la réforme du brevet des collèges, le développement des études surveillées et la

généralisation de la rénovation pédagogique qui devra s'effectuer sur deux ans. Les suppressions de postes dans les collèges seront moins que proportionnelles à la baisse démographique.

Les lycées devront accueillir un nombre croissant d'élèves, ce qui réclamera un effort constant de créations de postes et entraînera une augmentation des dépenses des régions. Le nombre d'heures de cours par semaine sera réduit ; la réforme du baccalauréat permettra notamment un élargissement de l'accès aux sections scientifiques. Dans cette perspective, les places offertes dans les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie devront être plus nombreuses.

L'enseignement privé sera traité sans brimades, ni favoritisme ; les collèges privés devront mettre en oeuvre la rénovation prévue pour les collèges publics.

L'évolution du calendrier scolaire doit tenir compte avant tout de la santé de l'enfant. Les nombreuses contraintes pesant sur ce calendrier ne permettent pas d'envisager un bouleversement des habitudes.

Les liens entre les établissements et les entreprises doivent se multiplier, afin notamment de favoriser l'initiation aux techniques plus modernes.

**Mme Michèle Alliot-Marie** a détaillé les mesures de déconcentration prises par le ministre : ces mesures ont pour but de déterminer, dans chaque cas, le meilleur échelon pour la prise de décision et de simplifier la gestion des personnels. Des dotations globales seront attribuées aux recteurs.

**M. René Monory**, en réponse aux questions posées par **MM. Paul Séramy, rapporteur pour avis, Edgar Faure, Roger Boileau, Adrien Gouteyron, Jacques Habert et Maurice Schumann, président**, a ensuite apporté les précisions suivantes :

- les maîtres-directeurs n'auront pas un pouvoir de notation pédagogique sur les instituteurs ; ils seront les



animateurs d'une équipe et les responsables de l'école vis-à-vis de l'extérieur ;

- 860 millions de francs sont inscrits au projet de budget pour la revalorisation de la situation des instituteurs ;

- l'extinction du corps des professeurs d'enseignement général des collèges résultera notamment des possibilités de promotion ouvertes par les concours internes ;

- il est souhaitable d'évaluer les charges résultant pour les régions de leurs responsabilités vis-à-vis des lycées ;

- la suppression des mises à disposition est compensée par une subvention s'élevant à 220 millions de francs ;

- l'inspection générale, dont le rôle et les effectifs sont accrus, aura également une tâche de prospective.

**Mme Nicole Catala** a ensuite présenté les crédits de l'enseignement technique. Les deux priorités du ministère sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'élévation du niveau des formations dispensées ; elles se traduiront par la modernisation des diplômes de niveau V, le développement des baccalauréats professionnels (qui doit s'effectuer sans déqualification de ce grade), l'accroissement des formations en alternance et l'augmentation du nombre des élèves des sections technologiques et des sections de techniciens supérieurs. La mise en place d'un dispositif d'aide et de soutien aux élèves qui sortent du système éducatif sera poursuivie. 400 postes seront créés pour les classes préparant au baccalauréat professionnel ; des mesures nouvelles seront prises pour la formation continue des professeurs de l'enseignement technique. L'orientation des jeunes sera améliorée dans le respect du libre choix des filières pour arriver à une régulation des flux correspondant aux besoins de l'économie et aux débouchés existants.

Cet exposé a été suivi d'un débat auquel ont participé **MM. Edgar Faure, Jacques Pelletier, Paul Séramy et Maurice Schumann, président.**

**Mme Nicole Catala** a répondu aux différentes questions posées en indiquant notamment qu'elle envisage de procéder, par un "tour de France des C.A.P.", à une évaluation globale des besoins par rapport aux formations, dans le contexte national et régional. S'agissant des crédits de l'enseignement technique, elle a indiqué qu'à l'augmentation apparente de 2,34 % (inférieure certes au chiffre de 2,8 % de la loi programme, dont elle considère cependant qu'il ne peut avoir que valeur d'objectif) doivent être ajoutées les sommes du fonds de la formation professionnelle (20 millions de francs), les concours régionaux, ainsi que les rémunérations des formations en alternance.

**AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN**

**Mercredi 29 octobre 1986.-** Présidence de M. Jean François- Poncet, président. - La commission a, tout d'abord, entendu **M. Jean Faure, rapporteur pour avis du projet de loi n° 476 (1985-1986)**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à favoriser **l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux**, qui lui proposait de procéder à la rectification de trois amendements précédemment adoptés. Elle a ainsi retenu une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 25, renvoyant à un décret le soin de définir les normes de confort applicables aux logements vacants sortant de la loi de 1948. Par coordination, elle a également admis une modification du paragraphe III de l'article 26, qui renvoie également au contenu de ce décret. Enfin, la commission a adopté une amélioration rédactionnelle du texte proposé pour l'article L.441-3 du code de la construction et de l'habitation, figurant à l'article 56 du projet de loi.

La commission a ensuite procédé à l'examen du **rapport de M. Michel Sordel sur le projet de loi n° 5 (1986-1987)**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à **l'organisation économique en agriculture**. Le rapporteur a, tout d'abord, rappelé que ce projet de loi s'inscrit dans l'histoire, déjà longue, des textes visant à améliorer l'organisation économique en agriculture. Il contient deux dispositions essentielles, relatives respectivement au conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire (C.S.O.) et aux offices d'intervention dans le

secteur agricole. Sur le premier point, le projet de loi tend à restreindre le nombre des membres du C.S.O. et à recentrer ses compétences, tout en donnant plus de poids à ses avis et à ses recommandations. Le rapporteur a plus particulièrement analysé les problèmes posés par l'extension au secteur forestier des compétences du C.S.O. ainsi que par la nature juridique de ces avis et recommandations. Sur le second point, qui touche aux offices d'intervention, **M. Michel Sordel** a rappelé que le Sénat avait voté contre le projet de loi de 1982 relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole et à l'organisation des marchés. C'est pour cette raison qu'il convient, selon le rapporteur, d'analyser favorablement les modifications apportées à cette loi par le projet de loi soumis à l'examen de la Haute Assemblée. Ces modifications ont trait notamment au mécanisme de constitution des offices, à la nature de leurs ressources, à la procédure de désignation du président du conseil d'administration, à la redéfinition de leurs compétences et à l'établissement de nouvelles relations entre ces offices et les interprofessions. Cette dernière modification constitue un des éléments clefs de la réforme proposée par le Gouvernement, en tant qu'elle permet aux interprofessions, qui le souhaitent et en ont la capacité, de demander le transfert à leur profit des compétences dévolues jusqu'à présent aux offices d'intervention.

Après l'intervention du **président Jean François-Poncet**, une discussion générale s'est instaurée sur ce projet de loi, à laquelle ont pris part **MM. Michel Souplet, Michel Rigou, Marcel Daunay, Fernand Tardy, Louis Minetti et Désiré Debavelaere**.

En réponse aux interventions, **M. Michel Sordel** a souligné qu'il peut être intéressant de confier au C.S.O. des compétences en matière forestière, que la création des offices est dorénavant facultative et non plus obligatoire, que le nombre des membres du conseil supérieur d'orientation pourrait être d'environ quinze personnes, que la condamnation de certaines mesures prises par le

bureau national interprofessionnel du cognac soulève de réelles interrogations, que la représentation des salariés de l'agro-alimentaire n'est pas prévue au sein du C.S.O., que les versements en provenance du F.E.O.G.A. ne pouvaient transiter que par des établissements publics, que le projet de loi représentait un compromis entre les partisans d'une suppression radicale des offices et les défenseurs du statu quo instauré par la loi de 1982, et enfin que les interprofessions devraient à l'avenir être mieux à même de régler les relations entre les producteurs et les transformateurs, ce qui appelle notamment une réforme de la loi de 1975.

A l'article premier, la commission a tout d'abord adopté un amendement tendant à préciser le cadre dans lequel s'exercent les activités du C.S.O.. Elle a ensuite adopté deux amendements visant à définir le champ des compétences du C.S.O. en matière forestière et les modalités concrètes d'exercice de ces compétences. Outre deux amendements de nature rédactionnelle aux septième et neuvième alinéas, elle a enfin voté deux amendements définissant la forme juridique des avis et des recommandations du C.S.O., en disposant notamment que ces avis devraient être de véritables délibérations, appliquées par l'autorité administrative compétente, sauf opposition d'un des représentants des ministres intéressés.

La commission a adopté, après l'article premier, un article additionnel de coordination, tirant les conséquences de la décision prise par l'Assemblée nationale de modifier l'intitulé du C.S.O., qui est devenu le conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire ; elle a également voté un amendement de portée rédactionnelle tendant à modifier l'intitulé du titre II du projet de loi.

A l'article 2, la commission a adopté deux amendements relatifs à l'article 7 de la loi n° 82-847 du 6 octobre 1982. Le premier vise à préciser la procédure de transfert de compétences des offices d'intervention vers les

organisations interprofessionnelles reconnues. Le second étend la liste des organismes agricoles avec lesquels les offices sont en droit de passer des conventions relatives à des actions communes en faveur de tel ou tel produit ou groupe de produits.

La commission a voté l'article 3 sans modification.

**La commission a adopté, à la majorité des membres présents, le groupe socialiste votant contre, le projet de loi ainsi amendé.**

Enfin, la commission a désigné les **candidats titulaires et suppléants** pour faire partie d'une éventuelle **commission mixte paritaire**, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi précité**. Ont été désignés :

**Membres titulaires : MM. Jean François-Poncet, Michel Sordel, Marcel Daunay, Philippe François, Louis Minetti, Alain Pluchet et Fernand Tardy.**

**Membres suppléants : MM. Bernard Barbier, Michel Souplet, Charles- Edmond Lenglet, Désiré Debavelaere, William Chervy, Louis Mercier et Roland Courteau.**

**AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE  
ET FORCES ARMEES**

**Mercredi 29 octobre 1986 - Présidence de M. Pierre Matraja, vice-président.**- La commission a entendu le rapport de M. Auguste Cazalet sur le projet de loi n° 493 (1985-1986) autorisant la ratification d'une convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football.

Le rapporteur a d'abord souligné l'extrême rapidité de l'élaboration et de l'entrée en vigueur de cette convention. Celle-ci, a-t-il estimé, s'explique autant par la longue réflexion du Conseil de l'Europe qui l'avait précédée et qui s'était déjà traduite par l'adoption de nombreuses recommandations et résolutions, que par l'émotion soulevée par les tragiques événements du stade du Heysel.

Passant à l'analyse du contenu de la convention, le rapporteur a énuméré les précautions de police que les gouvernements s'engagent à respecter lors des manifestations sportives, insistant tout particulièrement sur les mesures relatives à l'interdiction des boissons alcoolisées, dont il a regretté l'insuffisante fermeté. La convention prévoit également, a-t-il ajouté, différentes dispositions de coopération internationale relatives à l'échange d'informations et à la répression des actes de violence, ainsi que la création d'un comité permanent chargé du suivi et de l'application de la convention.

La plupart de ces dispositions, a conclu le rapporteur, n'ont qu'une faible portée juridique : aussi la convention de Strasbourg a-t-elle une valeur essentiellement

déclaratoire. Il a toutefois invité la commission à émettre un avis favorable à la ratification d'un texte qui marque la volonté des gouvernements européens de lutter contre la violence lors des manifestations sportives.

A la suite d'un bref échange de vues auquel ont participé notamment **M. Paul Robert**, le président et le rapporteur, qui ont souligné le rôle de l'alcool dans la dégradation de l'esprit sportif, la commission a **adopté**, à l'unanimité, les **conclusions favorables** du rapporteur.



## AFFAIRES SOCIALES

**Mardi 28 octobre 1986 - Présidence de M. Jean-Pierre Fourcade, président** - La commission a tout d'abord procédé à l'audition de **M. François Guillaume, ministre de l'agriculture**, sur le **projet de budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.)** pour 1987.

**M. François Guillaume** a rappelé que son action s'orientait prioritairement vers la diminution des charges pesant sur les exploitations agricoles. Si la responsabilité et les compétences du Gouvernement sont limitées par les compromis nécessaires de la politique agricole commune en matière de prix agricoles, elles sont en revanche pleines et entières dans le domaine des charges sociales. A cet égard, le projet de B.A.P.S.A. pour 1987, qui s'élève à 67,787 milliards de francs, est caractérisé par une limitation à 3,8 % de la hausse des cotisations sociales, et par un strict parallélisme entre cette croissance et celle des prestations servies. Par ailleurs, la subvention de l'Etat, témoignage de la solidarité nationale envers un secteur qui connaît une situation démographique particulièrement défavorable, progresse de 5 % après avoir diminué en 1986.

Puis le ministre a entrepris un examen plus détaillé du B.A.P.S.A.. Le poste vieillesse, qui représente 56 % des dépenses du B.A.P.S.A., progresse de 6,8 % par rapport à 1986. Outre la revalorisation des pensions de 3,2 % au titre du maintien du pouvoir d'achat, cette évolution s'explique par l'incidence des deux mesures nouvelles acquises en 1986 :

- la revalorisation de la retraite proportionnelle, décidée par décret du 7 octobre 1986, conformément à la loi d'orientation de 1980, et qui coûtera 100 millions de francs en année pleine ;

- l'abaissement de l'âge de la retraite à 63 ans pour 1987, dont le coût est estimé à 783 millions de francs, mesure décidée dans la précipitation et sans lien aucun avec la politique des structures agricoles, et qui nécessitera une adaptation prochaine.

Malgré la revalorisation de 1,25 % des principales prestations, les prestations familiales agricoles voient leur dotation régresser de 4,1 % par rapport à 1986, en raison de la diminution de 6 % du nombre des allocataires.

Quant aux prestations A.M.E.X.A., elles augmentent de 1 %, compte non tenu d'un éventuel allongement de la prise en charge de l'allocation de remplacement, dont le coût pour le B.A.P.S.A. nécessite le réexamen.

Les recettes prévues pour financer ces dépenses traduisent la volonté de limiter la charge des exploitants. **M. François Guillaume** a rappelé que l'augmentation des cotisations professionnelles était la plus faible depuis 1968, et l'a comparée aux taux de croissance des années passées : + 5,52 % en 1986, + 7,3 % en 1985, + 9,8 % en 1984, + 16,5 % en 1983 et + 21 % en 1982.

Le produit des cotisations professionnelles s'élèvera donc à 13 milliards de francs. Les taxes, dont la T.V.A., augmentent de 4,9 % en raison de la reprise attendue de la croissance économique. La compensation démographique se stabilise à 19 milliards de francs, mais la dotation pour 1986 tenait compte de deux apurements des années 1984 et 1985 au lieu d'un seul. La participation de la C.N.A.F. aux dépenses d'allocations familiales progresse de 9,25 % pour atteindre 2 milliards de francs, compte tenu d'un apurement de l'année passée.

Avec 28 milliards de francs, le total de la contribution de l'Etat couvre 34 % des dépenses du B.A.P.S.A., et

permet le maintien de l'effort contributif de la profession à 23 % de celles-ci.

Contrairement à l'exercice 1985, il n'y aura pas cette année de prélèvement sur le fonds de réserve du B.A.P.S.A. Enfin, 90 millions de francs sont prévus pour la gestion de trésorerie et les frais financiers qui s'y imputent.

Puis le ministre a conclu son exposé par l'évocation du volet social de la loi de modernisation agricole et agro-alimentaire qu'il souhaite soumettre au Parlement l'an prochain. Sa préoccupation principale, qui rejoint largement celle des organisations professionnelles, vise à réformer l'assiette des cotisations sociales, très contestée actuellement en raison de son iniquité. La réforme devrait conduire à asseoir ces cotisations sur le revenu réel des exploitants, afin qu'elles soient fonction des capacités contributives effectives de chacun, et permettre la réduction progressive, jusqu'à leur suppression, des taxes sur produits qui alimentent en partie le B.A.P.S.A.

A l'issue de cette présentation, **M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis du projet de B.A.P.S.A. pour 1987**, a exprimé sa satisfaction pour les orientations manifestées dans ce budget :

- une croissance des prestations supérieure à l'érosion monétaire qu'accompagne une maîtrise des cotisations ;
- la nouvelle mise à niveau des prestations vieillesse après cinq années d'attente ;
- le rôle d'accompagnement et de soutien recouvré par la subvention du budget général.

**M. Pierre Louvot** a également appelé de ses vœux une clarification des sources de financement du B.A.P.S.A. dont la complexité et la diversité actuelles manifestent par trop le caractère hétéroclite des mesures qui ont été successivement imaginées pour couvrir les dépenses.

Puis il a soumis au ministre une série d'interrogations à laquelle s'est jointe une question de **M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des Finances**, présent à cette audition, concernant d'éventuelles modifications à apporter dès l'an prochain aux modalités de détermination de l'assiette des cotisations sociales agricoles, sans préjudice d'une plus ample réforme qui ne pourrait être effective qu'à compter de 1988 au plus tôt.

**M. François Guillaume** a tout d'abord relevé que le secteur agricole, qui perd constamment des actifs, est redevable de la solidarité nationale, mais qu'il manifeste également une solidarité interne tout à fait remarquable.

En ce qui concerne l'harmonisation des pensions de retraite des exploitants agricoles avec celles des salariés du régime général de la sécurité sociale, le ministre a reconnu que la revalorisation exceptionnelle intervenue cette année n'était qu'une étape, qui a cependant permis l'égalité des pensions pour les revenus les plus faibles, et réduit l'écart de moitié en moyenne pour les autres. Le coût total d'une harmonisation parfaite s'élevant à 1 milliard de francs à terme, **M. François Guillaume** s'est engagé à poursuivre le rattrapage sans pour autant pouvoir avancer aucun échéancier.

Il a ensuite assuré que la gestion des dépenses de tutelle par les caisses de M.S.A. était imputée sur les prestations légales depuis le 1er janvier 1986.

Puis il a expliqué pourquoi la prise en charge par le B.A.P.S.A. des dépenses de vaccination antigrippale des personnes âgées de soixante-quinze ans ou plus n'était pas envisagée dans l'immédiat.

De même en est-il de la délicate question du financement de l'aide ménagère des personnes âgées, qui fait l'objet actuellement d'une mission d'information menée conjointement avec le ministère des affaires sociales.

En ce qui concerne la cessation d'activité, le ministre a exprimé à nouveau son souhait de revoir l'ensemble des dispositions induites par la loi du 6 janvier 1986 sur l'abaissement de l'âge de la retraite. La future loi d'orientation agricole pourrait à cet égard mettre en place des mécanismes différents selon que la retraite est prise avant ou au-delà de soixante-cinq ans, assortis, le cas échéant, d'incitations financières telle qu'une I.V.D. rénovée, et prévoir des assouplissements des règles générales pour les zones agricoles sans repreneur.

Le volet social de la loi de modernisation devrait également concerner, selon **M. François Guillaume**, les cotisations sociales professionnelles et les contributions de solidarité. Un système assez proche du régime général, qui assoirait ces cotisations sur le revenu réel des agriculteurs, permettrait de mettre fin à un certain nombre d'iniquités. Il a cependant insisté sur le fait que toutes ces réformes devront être sans effet sur le niveau global des recettes professionnelles, ce qui implique nécessairement que certains exploitants supporteront dans l'avenir des charges plus lourdes qu'actuellement.

En attendant, le ministre a répondu aux inquiétudes de **M. Roland du Luart** en précisant qu'il n'excluait pas de faire modifier les modalités de calcul de l'assiette en 1987, afin d'éviter toute dérive de l'augmentation des cotisations individuelles.

Un bref débat s'est ensuite ouvert, auquel ont pris part **MM. Franck Sérusclat, Michel Moreigne et François Delga**.

**M. François Guillaume** a expliqué pourquoi il ne voyait pas de contradiction entre l'action du ministre actuel et les revendications du dirigeant syndical d'hier.

Il a par ailleurs assuré :

- qu'il n'existait pas de fonds de réserve du B.A.P.S.A., et qu'il n'y aurait pas cette année, et contrairement à 1985, de prélèvement sur excédent en fin d'exercice ;

- qu'il porterait toute son attention sur le relèvement du plafond de récupération du F.N.S., bien qu'une décision en ce domaine ne dépende pas de lui ;

- qu'il était plutôt favorable à une péréquation nationale des dépenses d'action sociale des caisses de M.S.A., qui permettrait une véritable solidarité, mais irait à l'encontre de la décentralisation mise en œuvre depuis cinq ans.

Enfin, il a assuré qu'un amendement à la loi de finances serait déposé afin de permettre la récupération de la T.V.A. par les agriculteurs pour les C.U.M.A. .

La commission a ensuite entendu **M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer,** sur le **projet de budget de son ministère pour 1987.**

**M. Bernard Pons** a tout d'abord souligné que l'effort exceptionnel que le Gouvernement entend mener en faveur de l'outre-mer se traduit par une progression de 25 % du projet de budget, qui se monte à plus d'un milliard 700 millions de francs.

Il a résumé à grands traits les trois caractéristiques de ce projet de budget, à savoir :

- le renforcement des moyens de l'administration qui a pu être obtenu malgré le contexte de réduction des dépenses de fonctionnement,

- l'accroissement de la capacité d'intervention du ministère, notamment en matière d'action sociale, qui est attestée par l'augmentation de près de 30 % des crédits du titre IV,

- la progression exceptionnelle de l'aide aux investissements outre-mer, liée aux mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi-programme.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui avaient été posées par **M. André Rabineau,** au nom de **M. Roger Lise, rapporteur pour avis,** retenu

impérativement en Martinique. Il a apporté les précisions suivantes :

- la volonté du Gouvernement de lutter contre le chômage dans les D.O.M.-T.O.M. trouve sa traduction, tant dans le projet de budget que dans le projet de loi-programme, par la reconduction des quotas relatifs au T.U.C., l'abondement de 18 millions de francs des dotations réservées aux chantiers de développement, la défiscalisation des investissements, les aides à l'emploi dans le cadre du F.N.E. et les exonérations de charges sociales supplémentaires pour les jeunes de 16 à 25 ans,

- l'action en faveur de la formation professionnelle sera renforcée dès 1987 par une revalorisation substantielle des crédits,

- les travaux d'utilité collective restent soumis pour l'outre-mer au régime des quotas, mais ceux-ci ont été accrus à la fin de l'année 1985,

- les moyens consacrés au service militaire adapté seront renforcés et une unité sera implantée dès la fin de l'année en Nouvelle-Calédonie,

- les crédits regroupés sous la rubrique "Jeunesse dans les D.O.M." qui diminuent de 20 %, concernent les subventions aux associations. Cette diminution résulte des directives gouvernementales mais elle permettra un redéploiement des moyens consacrés à l'action sociale,

- l'année 1987 sera marquée par le début de la suppression progressive de la condition d'activité professionnelle pour l'accès aux prestations familiales et par l'extension aux D.O.M. de l'allocation spéciale vieillesse,

- l'inscription d'une dotation de 50 millions de francs en faveur de l'action sociale en Nouvelle-Calédonie prolonge l'effort engagé dans le cadre du collectif budgétaire sur l'aide aux enfants secourus et aux personnes âgées et permet la mise en place d'un dispositif "Jeunes stagiaires pour le développement",

- l'A.N.T. verra ses dotations progresser de 16 millions de francs et mettra désormais l'accent sur la mobilité professionnelle,

- la ligne budgétaire unique relative au logement social dans les D.O.M. verra ses crédits augmenter de plus de 36 % en autorisations de programme. D'autre part, le quart des crédits affectés à la résorption de l'habitat insalubre sera réservé aux D.O.M.

**M. François Louisy** s'est réjoui des mesures annoncées par le ministre et a souligné que la difficile situation de l'outre-mer nécessitait un rattrapage rapide. Puis il a interrogé le ministre sur le rachat de l'usine de Beauport, le prix social de la canne à sucre et la reconstruction du lycée agricole. **M. Bernard Pons** a rappelé que la décentralisation avait induit de nouveaux partages de compétences entre l'Etat, les régions et les départements. En conséquence, il s'est déclaré prêt à examiner ces problèmes en précisant qu'il n'était pas opposé à envisager une aide de l'Etat dans les domaines de compétence de la région, à condition que celle-ci le saisisse en temps utile.

Enfin, en réponse à **M. Bernard Lemarié** qui l'interrogeait sur les conséquences de l'immigration clandestine dans certains départements d'outre-mer, le ministre a indiqué qu'un renforcement des contrôles avait été mis en œuvre, notamment en Guyane. Il a toutefois reconnu la difficulté de maîtriser le flux migratoire dans la mesure où la protection sociale dans les DOM continue à exercer un attrait considérable sur les populations étrangères environnantes.

**Mercredi 29 octobre 1986 - Présidence de M. Jean-Pierre Fourcade, président.** - La commission a tout d'abord procédé à l'audition de **M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants**, sur le projet de budget de son département ministériel pour 1987.



**M. Georges Fontès** a en premier lieu rappelé que l'intérêt que porte le Premier ministre au monde combattant s'est manifesté par la création d'un secrétariat d'Etat autonome, interlocuteur privilégié des associations d'anciens combattants.

Puis, exposant les orientations générales de son projet de budget, et soulignant qu'elles s'inspirent de la volonté du Gouvernement de libérer l'économie par une réduction du déficit budgétaire et par une baisse des prélèvements fiscaux, il a évoqué les conséquences structurelles qu'elles impliquaient :

- réexamen général des missions, des structures et des crédits ;

- restructuration de l'administration centrale du secrétariat d'Etat ;

- diminutions sensibles des effectifs ;

- efforts de rationalisation de la gestion et de réduction des coûts de fonctionnement et d'intervention tant de l'administration que de l'O.N.A.C.

A ce propos, il a insisté sur le fait qu'aucune menace ne pesait sur l'Office National des Anciens Combattants et sur son rôle et a loué son action remarquable en faveur du monde combattant.

Le secrétaire d'Etat a ensuite annoncé les priorités retenues pour 1987 :

- l'achèvement du rattrapage des 2,86 % du rapport constant, pour un coût de 152 millions de francs, réalisé en deux phases dont les échéances sont fixées au 1er décembre 1986 (0,5 % s'ajoutant au 1,14 % prévu) et l'autre au 1er décembre 1987 (2,36 % restant) ;

- la fin de la rénovation de l'Institution Nationale des Invalides, dont la vocation à s'ouvrir sur l'extérieur devrait s'affermir et qui accueillera par ailleurs l'antenne parisienne du Centre d'Etude et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (C.E.R.A.H.) ;

- l'entretien des nécropoles avec un programme particulier de rénovation de grande ampleur ;

- le rapatriement des corps des militaires tombés en Indochine ;

- une attention particulière portée à l'enseignement de l'Histoire ainsi que la poursuite du programme de commémoration des dates anniversaires des grands événements avec une structure plus légère et plus dynamique qu'actuellement.

Enfin, **M. Georges Fontès** a évoqué les autres problèmes du monde combattant tels que celui des pensions des veuves de guerre ou ceux découlant des combats d'Afrique du Nord. Rappelant qu'un budget était le résultat d'arbitrages et de choix effectués dans un contexte économique difficile, il a annoncé que des études seraient menées dans ces domaines afin de dégager toutes les conséquences, notamment budgétaires, d'éventuelles décisions.

Puis le secrétaire d'Etat a répondu aux questions de **M. André Rabineau, rapporteur pour avis du budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.**

Il l'a assuré qu'il ferait son possible pour que l'achèvement du rattrapage du rapport constant soit anticipé par rapport à la date prévue du 1er décembre 1987, si l'évolution de la situation économique le permet. Il a exprimé son souhait de voir réviser les estimations chiffrées concernant l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens d'A.F.N., avancées tant par les pouvoirs publics que par les associations de combattants. Par ailleurs, il a suggéré la détermination nouvelle d'une date de commémoration de la fin des combats en Algérie, plus conforme à la vérité historique et acceptable par toutes les parties.

Puis il a affirmé que ni la diminution des personnels, ni celle de certains moyens, n'étaient synonymes d'abandon des missions. Au contraire, les restructurations et rénovations qu'elles imposent devraient conduire à une

amélioration de leur qualité. Il a en outre annoncé pour 1987 la commémoration du 70e anniversaire de l'entrée en guerre des U.S.A.

Enfin, il a rappelé que le règlement définitif du problème du rapport constant absorbe plus de la moitié des mesures nouvelles pour 1987, ce qui impose le renvoi à des dates ultérieures de la résolution de questions telles que celles de la proportionnalité des pensions ou de l'amélioration des pensions des veuves.

Puis un débat a suivi, auquel ont pris part **MM. Jean-Pierre Fourcade, président, Jean Clouet, Pierre Louvot, Michel Moreigne et Louis Boyer.**

En réponse, **M. Georges Fontès** a fourni les indications suivantes :

- en progression de 1,04 % par rapport à 1986, le budget du secrétariat aux anciens combattants est le 9e budget civil de l'Etat avec 27,177 milliards de francs.

- bien qu'aucune précision en ce domaine ne puisse être garantie, on estime actuellement à un peu plus de 3 millions le nombre des anciens combattants.

- l'attribution de décorations aux 80 000 anciens de 14 - 18 pose de nombreux problèmes, d'autant plus qu'elle ne dépend pas du secrétaire d'Etat mais du ministre de la Défense. La suggestion du président Jean-Pierre Fourcade de prévoir une promotion particulière de l'ordre national du Mérite a toutefois été entendue.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat s'est déclaré tout à fait favorable :

- à ce qu'une modification du code permette d'inhumer les corps des militaires rapatriés non réclamés par leurs familles dans les carrés militaires municipaux de leurs villes d'origine ;

- à ce qu'une attention particulière soit apportée aux veuves résistantes lorsque les problèmes généraux des veuves seront examinés.

Puis la commission a nommé **M. André Rabineau** comme **rapporteur de la proposition de loi n° 12 (1986-1987)** présentée par **M. Francisque Collomb** tendant à rétablir le "**Mérite Combattant**".

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 28 octobre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'audition de M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, sur le budget de son département ministériel pour 1987.**

Le ministre a tout d'abord rappelé que l'effort en faveur de l'agriculture ne se limite pas aux crédits budgétaires mais qu'il comprend également des allègements fiscaux qui contribuent à l'allègement des coûts de production.

L'ensemble des dépenses publiques en faveur de l'agriculture atteindra en 1987, 117,4 milliards de francs, soit une progression de 1,9 % sur 1986 alors que le budget stricto sensu de l'agriculture progresse de 1,6 % hors bonifications de prêts ; celles-ci diminuent en effet de 1 milliard de francs compte tenu de la diminution des taux d'intérêt des prêts bonifiés.

**M. François Guillaume** a insisté sur la faible progression des cotisations sociales (+ 3,8 %), la plus faible enregistrée depuis 1968.

Il a reconnu que son budget, comme d'autres, avait souffert du contexte de limitation des dépenses publiques mais qu'il tentait de réaliser le meilleur arbitrage possible entre la poursuite de priorités essentielles, les limitations de crédits subies et la réduction voulue de quelques interventions.

Globalement, en effet, ce budget a pu partiellement échapper à la rigueur générale. Il propose un effort très significatif en matière de formation- les subventions à l'enseignement privé agricole progresseront de 11,4 %, pour la valorisation du domaine forestier pour lequel les crédits seront très sensiblement actualisés et pour les dotations aux offices (+ 12,5 %). **M. François Guillaume** a également souligné que les contrats de plan Etat-régions seraient maintenus voire actualisés, en rappelant que les contrats de plan représentent les deux tiers des dépenses d'équipement de la Nation et constituent de ce fait une sécurité réelle en matière d'investissement.

Parmi les diminutions subies, il a évoqué le problème de la dégradation des crédits d'équipement qui demeure cependant en-deçà de la diminution des dépenses en capital du budget général.

D'autres réductions de crédits (notamment dans le domaine des industries agro-alimentaires) traduisent, au contraire, la volonté de mettre en oeuvre une orientation plus sélective de la politique agricole, contrepartie de la politique générale d'allègement des charges.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial** du budget de l'agriculture, s'est inquiété de la poursuite de l'érosion des dépenses d'équipement et de la baisse des crédits de bonification de prêts. Il s'est déclaré favorable à une aide fiscale à l'investissement de portée générale. Enfin, il a souhaité connaître l'évolution du taux de prise en charge par l'Etat des dépenses de personnel de l'enseignement agricole privé.

**M. Lucien Neuwirth** s'est préoccupé de la diminution des crédits de participation à la garantie contre les calamités agricoles. Il a regretté que le dispositif de l'article 11 du projet de loi de finances exclue les agriculteurs assujettis au nouveau régime super simplifié du bénéfice de l'abattement fiscal en cas d'adhésion à un centre de gestion agréé.

**M. Maurice Couve de Murville** a souhaité obtenir des précisions sur la part des contributions versées par l'Etat au budget de la C.E.E. et le montant des sommes reversées à l'agriculture française sous forme de subventions.

**M. Stéphane Bonduel** a évoqué le projet de définition des eaux-de-vie et spiritueux qui risque de mettre gravement en péril l'industrie du cognac.

**M. Geoffroy de Montalembert** a regretté que les maisons familiales rurales ne fassent pas l'objet d'une attention suffisante et l'inadaptation de la fiscalité agricole qui exigerait d'importantes réformes.

**M. René Regnault** a dénoncé les effets de la politique des quotas ainsi que les dégâts résultant des décomptes de pénalités.

**M. Robert Schwint** a souligné que la baisse réelle des cotisations sociales sera supérieure à l'augmentation annoncée par le Ministre. Il a également souhaité une accélération de la formation des femmes d'agriculteurs.

**M. Jean Francou** a demandé si les conditions d'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté seraient renégociées eu égard aux menaces qu'elles font peser sur les agriculteurs français. Il a également fait part de ses préoccupations relatives aux taxes de bassin.

**M. Robert Vizet** a également regretté la diminution des crédits d'équipement, des aides aux industries agro-alimentaires, des crédits de recherche et la diminution du nombre d'installations de jeunes agriculteurs. Il a souhaité un dé plafonnement des cotisations sociales des agriculteurs, une renégociation des règlements communautaires sur les vins et l'élaboration rapide du statut de conjoint d'agriculteur.

**M. Jean Cluzel** a dénoncé les résultats insuffisants de la recherche dans le domaine de la production de viande et regretté que l'on soit contraint de vendre à l'étranger de la viande à des prix très inférieurs aux prix de revient.

**M. Jacques Oudin** a souligné le déclin des installations de jeunes agriculteurs et souhaité une valorisation des produits agricoles.

**M. Jacques Descours Desacres** a jugé inadmissibles les conséquences de la politique des quotas laitiers. Il a insisté sur la dégradation de l'habitat rural et appelé à une réforme de la fiscalité agricole et notamment à une possibilité de déduction des déficits fonciers. Il a enfin regretté que le budget de l'agriculture soit trop souvent présenté comme un budget d'assistance.

**M. André Voisin** a souligné les difficultés de l'équarrissage en zone rurale et l'endettement dramatique du monde agricole.

**M. Christian Poncelet, président,** a souhaité une meilleure coordination de la politique d'assainissement du cheptel bovin et une réforme du Crédit agricole.

En réponse aux divers intervenants, **M. François Guillaume** a évoqué quatre questions essentielles.

Il a tout d'abord souligné les difficultés d'application de la loi de 1984 sur l'enseignement agricole privé qui impose à l'Etat des contraintes financières qu'il ne peut toutes assumer. Ainsi, en 1986-1987, il a été décidé d'ouvrir 185 classes supplémentaires mais il sera en contrepartie très difficile pour l'Etat d'augmenter le taux de prise en charge des établissements privés. Le Ministre a souhaité que l'on revienne à un nouveau type de financement lié au nombre d'élèves présents.

En matière de calamités agricoles, il a émis la crainte que le financement paritaire Etat-profession des indemnités ne place celle-ci dans une situation très difficile compte tenu de la succession de catastrophes subies par l'agriculture depuis quelques années. Il a souhaité à cet égard qu'on évite de "banaliser" les calamités agricoles et rappelé que dans certains cas les aléas climatiques font partie des risques inhérents au métier d'agriculteur.



Dans le domaine communautaire, après avoir regretté que les négociations relatives à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal n'aient pas été menées correctement et aient fait l'impasse sur la réaction américaine face à la perte du marché des céréales en Espagne et au Portugal, **M. François Guillaume** a affirmé qu'il tenterait de limiter les maux d'une situation qu'il n'ignorait pas en acceptant la charge du ministère de l'agriculture. Ainsi, tous les efforts seront menés pour limiter les productions de vin italienne et surtout espagnole, de même que sont examinées toutes les exportations espagnoles de fruits et légumes pour vérifier le respect des normes sanitaires et protéger, en conséquence, les producteurs français.

Il s'est de même déclaré fermement hostile à toute politique de quotas ou de limitation des productions dans d'autres domaines que laitiers ; il a lancé un appel pour une organisation des grands marchés mondiaux car la situation actuelle conduit à des situations inadmissibles, des stockages coûteux dont le palliatif peu satisfaisant, mais inévitable, est la vente à des prix très inférieurs au prix de revient.

Le ministre a affirmé de même qu'il était contraint de supporter la politique des quotas laitiers en faisant une unique exception pour les zones de montagne qui ne peuvent bénéficier d'autres ressources.

Enfin, il a longuement évoqué le problème de la fiscalité et des cotisations sociales. Il a annoncé qu'une réforme proposerait d'écarter le revenu cadastral de l'assiette des cotisations sociales afin de trouver un mode de calcul basé sur le revenu réel des agriculteurs. Beaucoup de difficultés fiscales ont pu être débloquées en six mois mais il appartient seul au Parlement de proposer une limitation de l'impôt sur le foncier non-bâti ; le Ministre soutiendrait fermement ce type de réforme. Il a enfin reconnu que le Parlement serait fondé à modifier l'article 11 du projet de loi de finances pour étendre le bénéfice de l'abattement pour l'adhésion à un centre de

gestion agréé aux agriculteurs assujettis au nouveau régime super-simplifié.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, puis de M. Michel Durafour, vice-président, la commission a examiné le budget de la coopération pour 1987 sur le rapport de M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.

**M. André-Georges Voisin** a tout d'abord rappelé le nouvel organigramme gouvernemental qui consacre l'autonomie du ministre de la coopération et les nouvelles structures du ministère. Puis il a présenté les grandes évolutions des crédits qui atteignent globalement (dépenses ordinaires et crédits de paiement) 5.869,14 millions de francs en légère diminution (- 1,07 %) par rapport à 1986 en structure constante.

Le rapporteur spécial, a particulièrement insisté sur trois observations. Il s'est tout d'abord félicité que le budget de la coopération prenne acte de la situation financière très difficile des Etats les plus démunis en accroissant les concours financiers du titre IV et surtout les autorisations de programme du Fonds d'aide et de coopération du titre VI. Il s'est également déclaré satisfait de l'évolution de l'aide publique totale au développement qui s'élèvera à 27,5 milliards de francs en 1987, soit une progression de 9 % par rapport à 1986 et 0,54 % du produit national brut. Grâce à l'accent mis sur l'aide multilatérale, les engagements contractés auprès des organisations internationales et de nos partenaires seront entièrement respectés.

Enfin, **M. André-Georges Voisin** a souligné la place prioritaire donnée géographiquement à la Guinée, au Tchad et à Haïti qui correspond à l'effort important d'assainissement économique et financier et de rétablissement d'institutions démocratiques entrepris dans ces pays.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Jean-François Pintat** a fait part de l'inquiétude que suscitait en lui la situation actuelle en Haïti et le bon emploi des fonds qui y sont consacrés ainsi que de la réserve suscitée par la construction de l'aéroport d'Antigua chez nos compatriotes de la Martinique.

Il a également insisté sur l'apurement du contentieux financier avec Madagascar, notamment celui ayant trait au rapatriement des capitaux.

**M. Robert Vizet** a déploré la baisse des crédits de la coopération qui frappe les actions les plus intéressantes et a insisté sur la nécessité d'un contrôle vigilant de l'exécution de ce budget.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a interrogé le rapporteur spécial sur la forte croissance des autorisations de programme du Fonds d'aide et de coopération et, en revanche, la régression des crédits de coopération militaire qu'il a regretté, ainsi que sur les mécanismes de distribution des bourses.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est interrogé sur le rôle du secrétaire d'Etat à la francophonie et a insisté sur la nécessité d'une utilisation efficace des crédits votés par le Parlement.

**M. Jacques Descours Desacres** a souhaité que le point soit fait sur la présence des coopérants français à l'étranger.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la coopération.

Puis la commission a examiné le budget de la jeunesse et des sports pour 1987, sur le rapport de **M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial**.

**M. Stéphane Bonduel** a présenté l'évolution générale des crédits qui régressent de 0,86 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 9,8 % en autorisations de programme.

Il a toutefois précisé qu'il convenait d'ajouter aux crédits budgétaires les ressources provenant du Fonds national de développement du sport (1 milliard de francs) et du Fonds national de la vie associative (19 millions de francs).

Puis le rapporteur spécial a présenté ses principales observations. Il a souligné l'érosion inexorable des dotations budgétaires et la montée en puissance des dotations extra-budgétaires et notamment du Fonds national de développement du sport dont les prévisions de recettes lui ont semblé optimistes.

Il a noté avec satisfaction la remise à niveau des dotations consacrées aux dépenses de matériel, de fonctionnement courant et de déplacement et la progression des dépenses d'informatique et de bureautique. En revanche, **M. Stéphane Bonduel** s'est inquiété de l'effondrement des crédits d'intervention affectés au sport et à l'éducation populaire et de la poursuite de la réduction des dépenses d'équipement qui ne permettra pas de combler le retard important accumulé sur les subventions accordées aux collectivités locales antérieurement à la globalisation des crédits de la D.G.E.

En conclusion, il a souhaité que le Gouvernement accepte d'abonder les crédits destinés à la formation des animateurs.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Jean-Pierre Masseret** a déploré que les Gouvernements, quelle que soit leur tendance, ne manifestent pas une attention suffisante aux problèmes du sport qui constitue pourtant un facteur essentiel d'intégration sociale ; il a ensuite interrogé le rapporteur sur le devenir du Fonds national de développement du sport et notamment l'évolution de ses recettes.

**M. Robert Vizet** a estimé que le budget de la jeunesse et des sports n'était pas satisfaisant surtout au regard des ambitions olympiques de notre pays et a déploré l'ampleur des moyens débudgétisés.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a pris note de l'inquiétude manifestée par le rapporteur spécial quant aux recettes du Fonds national de développement du sport mais a souligné l'évolution globalement satisfaisante des moyens consacrés à la jeunesse et aux sports ; il a souhaité que le rapporteur spécial indique ce qui relève plus précisément de la jeunesse d'une part et des sports d'autre part dans le budget.

**M. Christian Poncelet, président**, a interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution des enjeux du loto sportif.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du budget de la jeunesse et des sports.

Puis la commission a examiné les crédits des routes et de la sécurité routière pour 1987 sur le rapport de **M. Robert Schwint, rapporteur spécial**.

**M. Robert Schwint** a rappelé les principales évolutions des crédits qui progressent de 67,3 % en 1987. Compte tenu de la suppression du Fonds spécial des grands travaux, les crédits progressent encore de 7,94 % par rapport aux moyens dégagés en 1986. Puis le rapporteur spécial a décrit les différentes actions consacrées au développement des infrastructures routières et autoroutières, l'entretien du réseau et la sécurité et circulation routière.

Le rapporteur spécial a tenu à souligner l'évolution satisfaisante des crédits routiers en dépit de la suppression du Fonds spécial des grands travaux dont le mécanisme avait fait l'objet de sévères critiques de la part de la Cour des comptes. Il a d'autre part indiqué que le programme autoroutier se poursuivait à un rythme satisfaisant et s'est félicité du bilan des actions conduites en matière de sécurité routière qui se traduit par une baisse de 18 % des accidents corporels de 1981 à 1985.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Stéphane Bonduel** a partagé la satisfaction du

rapporteur spécial, notamment quant à la sécurité routière, mais il a souligné la nécessité d'une poursuite sans relâchement de l'action dans ce domaine.

**M. Jacques Oudin** a souligné l'heureuse évolution des crédits pour 1987 par rapport aux années précédentes. Il a considéré que le projet de budget était davantage dans ces conditions une remise à niveau et a appelé à une réflexion nouvelle sur le schéma directeur routier national adopté en janvier 1986.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a demandé au rapporteur spécial d'insérer dans son rapport un développement sur le coût des accidents de la route.

**M. Christian Poncelet, président**, a tenu à féliciter M. Robert Schwint de la qualité de son rapport et de l'innovation qu'il avait apportée en appuyant son exposé sur la présentation aux commissaires de tableaux statistiques. Au fond, il s'est inquiété de l'effort demandé aux départements en matière d'entretien du réseau routier.

**M. Roger Chinaud** a exprimé le souci qu'une analyse sans nuance des causes des accidents de la route porte tort à notre industrie automobile.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé, à l'unanimité, de proposer au Sénat l'adoption des crédits des routes et de la sécurité routière.

Enfin, la commission a examiné les crédits du commerce extérieur pour 1987, sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial.

**M. Tony Larue** a tenu tout d'abord à souligner l'évolution décevante de notre balance commerciale qui se traduit notamment par un effondrement du solde industriel depuis le milieu de 1985. Puis il a rappelé les grandes masses de crédits consacrés d'une part au service de l'expansion économique à l'étranger, qui s'élèvent à 1,19 milliard de francs en diminution de 3,5 %, d'autre

part aux aides publiques à l'exportation dont les crédits dispersés entre les fascicules budgétaires, charges communes et comptes spéciaux du Trésor, s'élèvent à 10,28 milliards de francs, en progression de 23 % par rapport à la loi de finances pour 1986.

**M. Tony Larue** a exprimé son inquiétude devant l'évolution constatée de notre commerce extérieur. Il a souhaité tempérer la satisfaction que pourrait entraîner la progression des aides publiques à l'exportation, celle-ci étant due en grande partie à la forte augmentation des charges nettes des comptes spéciaux du Trésor "prêts du Trésor" et "consolidation des dettes commerciales" qui retracent le poids du passé.

Le rapporteur spécial a également indiqué que l'aide de l'Etat était essentiellement concentrée sur les grands contrats. En revanche, il s'est félicité des dispositions du projet de loi de finances pour 1987 prévoyant un nouveau régime fiscal pour les premières implantations commerciales à l'étranger.

A l'issue de l'intervention du rapporteur spécial, **M. Roger Chinaud** s'est penché sur les raisons de nos contre-performances à l'exportation et a souligné l'ampleur des charges des entreprises françaises qui pèsent sur la compétitivité de notre industrie.

**M. Jacques Oudin** a souligné que le problème structurel de notre commerce extérieur était révélé par son déséquilibre avec les pays développés qui posait la question de la compétitivité des entreprises.

**M. Emmanuel Hamel** s'est inquiété du ton alarmiste parfois développé dans l'analyse de la situation de notre commerce extérieur, alors même qu'une légère amélioration se dessine ou se dessinera grâce à la nouvelle politique économique conduite par le Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Masseret** a souligné l'amélioration de la situation financière des entreprises qui est restée sans effet sur les performances à l'exportation, et observé

que le coût du travail en France était souvent inférieur à ce qu'il est dans les pays voisins.

**M. Raymond Bourguin** a tenu à insister sur l'importance du taux de change dans l'évolution du commerce extérieur et son influence sur le niveau des profits réalisés à l'exportation et donc sur la propension des entreprises à exporter.

Il a souligné qu'une monnaie apparemment forte grâce à des taux d'intérêts élevés pouvait être un handicap.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a souligné que les entreprises françaises avaient subi sur une longue période des charges très lourdes et qu'il faudra du temps avant que la reconstitution de leur marge leur permette de se porter de nouveau avec compétitivité à l'exportation.

**M. Michel Durafour** s'est interrogé sur le rôle des banques en matière de commerce extérieur.

A l'issue des réponses apportées par le rapporteur spécial aux intervenants, la commission a décidé à l'unanimité de proposer au Sénat l'adoption des crédits du commerce extérieur.

**Mercredi 29 octobre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée**, la commission a procédé à l'examen des crédits des transports terrestres pour 1987 sur le rapport de Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial.

Après avoir rappelé les modifications de la présentation budgétaire pour 1987 qui se traduisent par la suppression de la section commune et divers transferts de crédits vers d'autres départements ministériels, Mlle Irma Rapuzzi a insisté sur la progression des crédits à structures constantes (+ 4,31 %).

Si les crédits relatifs à la desserte de la Corse et aux actions de promotion dans les transports progressent



sensiblement (+ 5,41 %), les dotations aux transports collectifs urbains sont en nette diminution (- 5,1 %), notamment pour ce qui concerne la contribution de l'Etat au fonctionnement des transports parisiens (- 3,9 %). **Mlle Irma Rapuzzi** a estimé à cet égard que la réduction de la subvention de l'Etat au fonctionnement des transports parisiens répondait à un voeu émis de longue date par la commission. Le rapporteur spécial a souligné que la S.N.C.F. réalisera les objectifs du contrat de plan malgré la chute importante du trafic des marchandises (- 9 % au premier semestre 1986). Le budget de la S.N.C.F. pour 1987 sera en légère diminution en francs constants (+ 1,7 % en francs courants) alors que les contributions de l'Etat à la S.N.C.F. progresseront très faiblement (+ 3,02 %). Le rapporteur spécial a cependant insisté sur la diminution progressive du déficit de la Société, si bien qu'il paraît possible d'arriver à l'équilibre d'exécution en 1989.

**Mlle Irma Rapuzzi** a ensuite présenté le dispositif de l'article 55 du projet de loi de finances pour 1987 relatif au financement de grands travaux intéressant la région Ile-de-France.

**M. Raymond Bourguin** a souhaité obtenir des éclaircissements sur les recettes globales de la S.N.C.F. Il a également souligné le déclin dans l'ensemble des pays industrialisés des transports ferroviaires de marchandises.

**M. Robert Vizet** a estimé que des sociétés comme la R.A.T.P. et la S.N.C.F. devaient échapper aux règles strictes de la rentabilité économique en raison de leur caractère de service public ; il a souligné les succès du T.G.V. au moment où la réalisation du prochain "T.G.V. Nord" est confiée au secteur privé ; il a enfin évoqué les problèmes de desserte des villes nouvelles.

**MM. Stéphane Bonduel et André Fosset** ont souhaité une adaptation de la S.N.C.F. afin d'améliorer les résultats du trafic ferroviaire de marchandises. Ils ont

relevé le ralentissement de la progression du trafic voyageurs et se sont inquiétés à cet égard de l'échéancier de la réalisation des futurs T.G.V.

**M. Jean-François Pintat** s'est interrogé sur les possibilités d'aménagement de la dette de la S.N.C.F. Il a souhaité connaître l'état d'avancement des projets de T.G.V. reliant les capitales européennes.

**M. Jean Francou** a remarqué que les moyens pour le financement des transports terrestres nécessaires à la tenue des jeux olympiques de 1992 n'étaient pas inscrits dans le projet de budget pour 1987.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a évoqué les redressements de la gestion de la S.N.C.F. et demandé des précisions sur les modalités de financement des T.G.V.

**M. Christian Poncelet, président**, a émis le souhait que les réseaux secondaires connectés aux lignes de T.G.V. soient modernisés et s'est préoccupé des modalités de réalisation du "T.G.V. Est". Il a demandé des précisions sur les procédures de financement des transports parisiens et sur les conditions de cession de certains terrains appartenant à la ville de Paris.

Après les réponses du rapporteur spécial aux divers intervenants, la commission a, à la majorité, décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits des transports terrestres et de l'article 55 du projet de loi de finances pour 1987.**

La commission a ensuite procédé à l'examen du **budget des voies navigables pour 1987** sur le rapport de **M. Robert Schwint, rapporteur spécial.**

**M. Robert Schwint** a tout d'abord souligné la progression de ces crédits (+ 0,89 %) qui résulte d'une part de la diminution des dépenses ordinaires (- 6,54 %) et d'autre part de la progression sensible des dépenses en capital (+ 5,58 %).

Le rapporteur spécial a souligné que le projet de budget pour 1987 donnait la priorité aux travaux d'entretien et de restauration du réseau existant.

Pour atteindre cet objectif, 106,3 millions de francs sont prévus sur les crédits des dépenses ordinaires en faveur de l'entretien et de l'exploitation des voies navigables et 158,5 millions sont prévus en autorisations de programme pour des opérations de restauration et de grosses réparations des sections les plus utiles du réseau.

Ce projet de budget permet également de respecter les contrats de plan Etat-régions.

Cependant l'évolution des crédits d'équipement des voies navigables (plus de 10 % du budget) est très contrastée. Si les crédits de paiement progressent (+ 5,6 %), les autorisations de programme diminuent nettement (- 24 %).

Enfin le rapporteur spécial a estimé que l'absence d'engagements précis sur l'avenir de la liaison Rhin-Rhône comporte des conséquences fâcheuses pour l'avenir de la compagnie nationale du Rhône.

**M. Roger Chinaud** a souhaité obtenir des précisions sur les mécanismes de substitution reposant sur un financement professionnel.

**M. Jacques Oudin** a évoqué les problèmes de concurrence en matière de transports de marchandises entre les divers modes de transport. Il s'est également interrogé sur les perspectives de développement du tourisme fluvial.

**M. Maurice Blin, rapporteur général,** s'est déclaré préoccupé par l'avenir de la batellerie.

**M. Christian Poncelet, président,** a évoqué l'opportunité d'une révision du schéma directeur des voies navigables.

La commission a ensuite décidé, à la majorité, de proposer au Sénat **l'adoption des crédits des voies navigables pour 1987.**

Puis la commission a examiné **le projet de budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1987 sur le rapport de M. Henri Torre, rapporteur spécial.**

**M. Henri Torre** a présenté les principaux éléments du budget annexe qui se traduisent par une baisse des dépenses nettes de fonctionnement de 1,4 %, une augmentation des dépenses nettes en capital de 7,5 %, un net accroissement des soldes créditeurs tant de la poste que des télécommunications et enfin par une limitation du recours net à l'emprunt.

Le rapporteur spécial a considéré que le projet de budget était à ce titre satisfaisant car il traduisait une indubitable rigueur et un net redressement financier doublé d'un souci de préparer l'avenir comme en témoigne le développement des dépenses d'équipement tant de la poste et des services généraux que des télécommunications.

Mais le rapporteur spécial a souhaité mettre l'accent sur les relations financières entre le budget annexe et le budget général. Il a observé qu'une amorce de clarification marquait le budget de 1987 : la rémunération des fonds des chèques postaux mise à la disposition du Trésor est rétablie au taux de 3 %, l'abattement forfaitaire effectué sur la rémunération de la poste au titre de l'acheminement du courrier administratif est supprimé. Grâce à ces recettes supplémentaires de la poste, il a été possible de supprimer le concours qui était versé par les télécommunications à l'autre branche du budget annexe et qui s'élevait à 4.300 millions de francs en 1986.

En revanche, selon **M. Henri Torre**, la continuité l'a emporté sur le changement sur trois points de sorte que le prélèvement du budget général sur les P et T reste élevé. Il s'agit du non-rétablissement du concours du budget général au titre du transport de la presse supprimé en

1986, des dépenses en faveur de la filière électronique et du C.N.E.S. qui restent inscrites au budget annexe en forte diminution toutefois, enfin d'un versement au budget général au titre de l'excédent d'exploitation qui enregistre un quasi triplement par rapport à l'an dernier.

Aussi le rapporteur spécial a-t-il conclu son intervention en soulignant le caractère de transition qui marquait le budget de 1987. Il s'est félicité, en outre, du projet d'introduction de la T.V.A. sur les télécommunications à compter de novembre 1987 : une telle disposition sera l'occasion d'une nouvelle étape dans la clarification des relations financières, avec le budget général ; elle mettra d'autre part les télécommunications dans une situation de compétitivité accrue dans un contexte marqué par la déréglementation.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques** s'est félicité que le rapporteur spécial ait conduit une analyse financière approfondie du budget annexe, lui-même faisant porter sa réflexion sur l'appréciation des choix technologiques.

**M. André Fosset** a souligné les efforts qui étaient demandés à la profession en matière de transport de la presse qui ne trouvait pas toujours un parfait équivalent dans celui déployé par la poste pour acheminer les journaux dans de bonnes conditions.

**M. Jacques Oudin** a interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution des indices de satisfaction des usagers de la poste et des télécommunications ainsi que sur l'impact sur les recettes des télécommunications des réformes tarifaires adoptées. Il s'est inquiété également du fonctionnement des cabines publiques.

**M. Raymond Bourguin** a souligné l'ampleur des prélèvements opérés par le budget général sur le budget annexe tout en se félicitant des éléments de clarification introduits dans le budget de 1987. Il a insisté particulièrement sur le problème du transport de la

presse : l'aide consentie dans ce domaine lui a semblé particulièrement importante pour assurer une véritable liberté d'expression ; les modes de calcul du coût de ce transport pour la poste, en l'absence d'une véritable comptabilité analytique, lui ont semblé encore opaques tant pour ce qui est du coût global que de sa ventilation selon les différentes publications.

**M. Josy Moinet** a déploré que l'amélioration très nette des soldes d'exploitation du budget annexe ne permette pas, du fait de la ponction opérée par le budget général, un accroissement de l'autofinancement et un effort supplémentaire d'investissement notamment dans la recherche.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a insisté sur la novation considérable que représentait l'introduction de la T.V.A. sur les télécommunications et le lien qui existait entre cette mesure et le problème du prélèvement global du budget général. Il a souhaité qu'apparaissent nettement les raisons de l'amélioration des comptes d'exploitation de la poste et des télécommunications et notamment l'amélioration de la productivité entraînée par l'effort d'investissement.

**M. Christian Poncelet, président**, a également insisté sur le redressement des soldes de fonctionnement du budget annexe tout en souhaitant que des précisions soient apportées quant à l'impact de la réforme de l'acheminement du courrier administratif ; il a également interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution de l'effort des télécommunications en matière de radiotéléphonie.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du budget annexe des postes et télécommunications pour 1987.

La commission a enfin procédé à l'examen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 1987 sur le rapport de **M. Pierre Croze, rapporteur spécial**.

**M. Pierre Croze** a tout d'abord présenté les grandes masses de ce projet de budget. L'effort budgétaire de recherche et de développement, qui constitue le nouvel agrégat de présentation des crédits de la recherche, progresse de 3,6 % par rapport à la loi de finances pour 1986 et de 8,1 % par rapport à la loi de finances après collectif.

Le budget civil de recherche et de développement, sous tutelle du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, progresse de 0,6 % par rapport à la loi de finances pour 1986 après collectif et régresse de 7,1 % par rapport à la loi de finances initiale. Enfin, les crédits de la section recherche du fascicule recherche et enseignement supérieur progressent de 6,1 % par rapport à la loi de finances pour 1986 après collectif et diminuent de 4,1 % par rapport à la loi de finances initiale.

A cet égard, le rapporteur spécial a justifié les comparaisons à la loi de finances après collectif, les annulations intervenues en 1986 devant être interprétées comme un assainissement financier qui ne remettait pas en cause l'effectivité des moyens des organismes de recherche.

**M. Pierre Croze** a estimé que le budget de 1987 constituait un budget assaini sans être amoindri puisque l'effort budgétaire de recherche progresse deux fois plus vite que le budget général. Il a souligné la priorité reconnue à la recherche militaire (+ 5 milliards de francs) et en faveur de l'emploi dans la recherche avec 543 créations d'emplois de scientifiques.

Ce projet de budget propose également un tournant radical dans la politique de financement public de la recherche. Les aides directes à la recherche ont ainsi été reconsidérées sur la base du constat de leur médiocre efficacité. Le rapporteur spécial a évoqué à cet égard les observations répétées de la Cour des comptes sur les modalités d'allocation et d'utilisation de ces crédits. De même, les aides directes étaient prioritairement allouées

aux grandes entreprises publiques, aggravant ainsi les déséquilibres de la dépense publique de recherche.

**M. Pierre Croze** a longuement insisté sur la priorité accordée à la recherche industrielle, très en retard dans notre pays par rapport aux grandes nations développées. L'encouragement de la recherche industrielle devrait s'articuler autour de trois axes principaux : l'allègement général des charges des entreprises, les aides indirectes et notamment le crédit d'impôt, et la réorientation des aides directes vers les petites et moyennes entreprises.

Le rapporteur spécial a enfin estimé que la réussite de cette politique serait très liée à l'aptitude des personnels de recherche à assumer ces mutations au regard des rigidités qui caractérisent leurs statuts, et à la volonté des entreprises de traduire en investissements de recherche l'amélioration de leur situation financière.

**M. Josy Moinet** a remarqué que la progression des crédits de recherche était essentiellement due à la progression des crédits de recherche militaire. Il s'est interrogé sur l'impact réel de ces augmentations sur la recherche industrielle. Il a enfin dénoncé la baisse sensible des crédits de l'A.N.V.A.R. dont il a souligné les succès au cours des dernières années.

**M. René Regnault** a également regretté la diminution des crédits de l'A.N.V.A.R., l'abandon des objectifs contenus dans la loi de programmation de la recherche et dénoncé d'une manière générale la dégradation de l'effort de recherche qui caractérise ce projet de budget.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a souligné que ce budget était fidèle aux orientations souhaitées par la commission les années précédentes mais a regretté la diminution des crédits de l'A.N.V.A.R. qui lui paraissait avoir obtenu des résultats satisfaisants dans le passé.

La commission a ensuite adopté, à la majorité, un **amendement** présenté par le rapporteur spécial visant à réduire à hauteur de 5 millions de francs la subvention de



fonctionnement de la cité des sciences et de l'industrie de La Villette pour que le Gouvernement consacre ces crédits à l'entretien du musée du conservatoire national des arts et métiers et décidé, à la majorité, de proposer au Sénat **l'adoption des crédits de la recherche pour 1987** ainsi amendés.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du **budget de l'aviation civile et de la météorologie pour 1987 (équipement, logement, aménagement du territoire et transports. IV - transports, section 2, aviation civile et 4, météorologie)**, sur le rapport de **M. Marcel Fortier, rapporteur spécial**.

Après avoir indiqué que 1986 était une année difficile pour le transport aérien et pour la construction aéronautique, le rapporteur spécial a présenté le budget pour 1987 qui, avec 4,2 milliards de francs, régresse de 11 %. Le déclin fait suite à une forte poussée des dotations en 1986 afin de lancer de nouveaux programmes (A.320 et CFM 56.5) qui ont aujourd'hui atteint leur rythme de croisière.

Le rapporteur spécial a examiné les crédits par action et par société.

La compagnie Air France confirme son redressement financier en 1985 : cependant, la situation est fragile à la veille du renouvellement de la flotte en 1988-1990. Certaines parts du marché s'effritent, les relations transatlantiques ont été mauvaises en 1986 et surtout la compagnie s'inquiète de la déréglementation qui doit être très contrôlée.

Air Inter, après une mauvaise année en 1984, se redresse notablement. L'évolution des frais de personnel et les conditions de financement du renouvellement de la flotte peuvent cependant continuer à susciter certaines interrogations.

La situation du constructeur Aérospatiale est, elle aussi, instable. Le succès de l'A.320 est incontestable. Les

regrets de ne pas avoir pu faire démarrer le programme avant 1984 n'en sont qu'accentués. La signature de grands contrats, tels ceux de Pan Am en 1985 a un effet d'impulsion réel, mais peut aussi présenter l'inconvénient d'accroître la dépendance à l'égard des difficultés propres des compagnies. L'élargissement continu de la gamme des avions, notamment les perspectives de l'A.330 (moyen courrier) et de l'A.340 (long courrier) pèse aussi sur les perspectives de rentabilité.

Par ailleurs, la tentative pour associer les banques au financement du programme s'est soldée par un demi-succès.

La S.N.E.C.M.A. confirme sa spectaculaire réussite commerciale, avec notamment la remotorisation de boeing 737, qui rapporte autant de devises que les ventes d'Airbus. Cependant, le dernier-né de la gamme des CFM, le CFM 56-5, destiné à l'Airbus A.320, ne présente pas de perspectives de rentabilité satisfaisantes, compte tenu de la concurrence du moteur international V.2500.

**M. Marcel Fortier** a également évoqué la participation des salariés au capital des sociétés aéronautiques. Il a souhaité que le Gouvernement prenne les initiatives pour relancer cette question qui était d'ailleurs envisagée par une loi de 1973.

A l'issue de cet exposé, **M. Jean-François Pintat** a exprimé ses craintes sur les conséquences que pouvait avoir une excessive déréglementation tant sur les compagnies nationales que sur la sécurité aérienne. Il a également exprimé des doutes sur la rentabilité du projet CFM 56-5 compte tenu de la concurrence du V.2500 qui obtenait dès à présent un plus grand nombre de commandes pour motoriser l'Airbus A.320.

**M. René Regnault**, évoquant le coût des lignes secondaires privées, a demandé si les pouvoirs publics envisageaient la formule d'une péréquation pour parvenir à une égalisation des tarifs aériens, au moins en métropole.

**M. Christian Poncelet, président**, a demandé si l'Etat contribuait au financement des aérodromes régionaux.

**M. Marcel Fortier** a répondu aux intervenants. Il a indiqué qu'il estimait que la déréglementation devait dans tous les cas être prudente et contrôlée.

**M. Marcel Fortier** a indiqué que le succès du moteur concurrent du CFM 56.5, le V.2500, n'était pas encore établi, car il ne présentait pas toutes les garanties : il a reconnu que le pari du CFM 56.5 était cependant un pari difficile.

Répondant à **M. René Regnault**, il s'est engagé à étudier le problème des lignes secondaires privées en 1987.

Répondant à **M. Christian Poncelet**, il a indiqué que l'Etat pouvait soutenir les initiatives locales de construction d'aéroports, mais que les crédits transitaient alors par le budget de l'aménagement du territoire, et non par celui de l'aviation civile.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat **d'adopter les crédits de l'aviation civile et de la météorologie pour 1987.**

La commission a ensuite procédé, sur le **rapport de M. Marcel Fortier, rapporteur spécial, à l'examen du budget annexe de la navigation aérienne (B.A.N.A.) pour 1987.**

Avec un peu plus de 2 milliards de francs, le B.A.N.A. augmente de + 3,8 % par rapport à 1986. Après deux années de plein exercice, le budget annexe de la navigation aérienne a atteint son "rythme de croisière" ainsi que ses objectifs. Les premiers résultats sont encourageants. Le rapporteur spécial a formulé à cet égard trois observations.

La modernisation des équipements se confirme. Le budget d'investissement progresse de 18 % en deux ans. Le B.A.N.A. joue un rôle de premier plan dans ce domaine

technologique où la France est particulièrement bien placée.

L'évolution des recettes confirme la tendance à l'autonomie financière. Ainsi, la croissance des redevances a permis, cette année, la quasi extinction de la subvention d'équilibre. Même si la charge de la dette reste encore importante, l'autofinancement des dépenses en capital évolue de façon favorable.

La part des ressources propres dans le total des dépenses d'exploitation est passée de 76 % en 1985 à 99 %. L'autofinancement des dépenses en capital est passé de 42 % à 51 %.

Les résultats d'activité sont encourageants ; la sécurité est pleinement assurée, les menaces pesant sur le personnel semblent aujourd'hui temporairement écartées, alors que la commission s'était longuement interrogée sur les risques de dérapage des frais de personnel.

A l'issue de cet exposé, **M. Jean-François Pintat** s'est inquiété de connaître les conséquences d'une éventuelle déréglementation sur la sécurité aérienne.

**M. André Fosset** a demandé des précisions sur les 32 ouvriers du livre, émargeant au budget annexe de la navigation aérienne.

**M. Marcel Fortier** a indiqué que, interrogés sur cette question de sécurité, les services avaient donné toutes les assurances au rapporteur spécial. Il s'est par ailleurs engagé à faire figurer dans le rapport les questions de personnel soulevées par M. André Fosset.

La commission a ensuite décidé de proposer au Sénat **l'adoption du budget annexe de la navigation aérienne pour 1987.**

La commission a ensuite procédé à l'examen du **budget de l'urbanisme et du logement pour 1987 (équipement, logement, aménagement du territoire et transports, I - urbanisme et logement)**, sur le rapport de **M. Michel Durafour, rapporteur spécial.**

Le budget total s'établit à 47,5 milliards de francs, en progression de 4,6 % par rapport à 1986 ; à structure constante, hors transferts positifs de la D.A.T.A.R., la hausse est ramenée à + 1,7 %.

Le rapporteur spécial a examiné les crédits par grandes catégories d'action. L'effort total en faveur du secteur de la construction est de 5,67 milliards de francs en autorisations de programme et 41 milliards de francs en crédits de paiement. Les autorisations de programme sont en diminution de plus de moitié par rapport à 1986. Cette diminution qui affecte principalement les aides à la construction de logements sociaux, est compensée par une action dans les D.O.M.-T.O.M. et la réhabilitation de logements existants (+ 91 %).

Les crédits de paiement en revanche progressent modérément de 2 %. Cette progression est la résultante d'une baisse de "l'aide à la presse" (- 4 %) compensée par une forte augmentation des aides à la personne (+ 15 %) sur l'effet d'une nouvelle politique de relance de l'activité de la construction. L'aide personnalisée au logement s'accroît notamment de 23 % ; le nombre de prêts locatifs dans le secteur du logement social est stabilisé.

Les autres actions, telle l'aide aux entreprises, et les crédits destinés à l'architecture régressent sensiblement.

Le rapporteur a ensuite présenté quatre observations.

Le budget s'inscrit dans le cadre de la réorientation de la politique en matière de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics, après plusieurs années de grandes difficultés caractérisées par le désengagement de l'Etat en matière d'aide à la pierre et d'aide à la personne.

La priorité accordée, par ailleurs, à l'aide en faveur du logement dans les D.O.M.-T.O.M. mérite d'être également soulignée.

Dans ce contexte favorable, la situation financière des organismes d'H.L.M. demeure toutefois préoccupante en particulier en ce qui concerne la montée des impayés.

Enfin, l'attention doit être appelée sur l'urgence d'une réforme de l'A.P.L. dont l'enveloppe croît dans des proportions considérables en raison du mécanisme d'aide élaboré en 1977, dans un contexte économique sans commune mesure avec la situation actuelle. Il a également présenté à ce sujet l'article 72 de la loi de finances qui constitue l'amorce d'une solution à ce grave problème.

A l'issue de cet exposé, **M. Charles Bonifay, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales**, a partagé l'analyse du rapporteur spécial.

**M. René Regnault** a estimé que les moyens mis en oeuvre pour relancer l'activité du bâtiment étaient très insuffisants. Il a demandé des précisions sur le groupe de travail chargé de proposer une réforme du système de l'aide personnalisée.

**M. André Fosset** s'est interrogé sur l'important mouvement de ciseau des personnels, traduit par des suppressions de personnels ouvriers de catégorie C et D, mais aussi par de nombreuses créations d'emplois de catégorie A.

**M. René Ballayer** a indiqué que le ministre, interrogé sur cette question, avait estimé que de nombreuses tâches pouvaient être informatisées, mais qu'il manquait de grandes directions.

**Mme Paulette Fost** a relevé que la chute des crédits de logement social était sans précédent. Elle a également évoqué la situation des impayés.

**M. Jean-Pierre Masseret** a craint qu'une mobilisation excessive de moyens financiers au profit de logements, puisse se faire au détriment de l'investissement productif. Il a évoqué la vétusté du parc H.L.M. et demandé quelles mesures étaient envisagées pour y faire face.

**M. Roland du Luart** s'est félicité de la baisse des taux mais s'est interrogé sur les conséquences de la baisse

importante du P.L.A., notamment sur les communes rurales.

**M. Emmanuel Hamel** a demandé combien de logements seraient construits en 1987. Il s'est interrogé sur les critères de répartition des dotations budgétaires entre les régions et les départements. Il a évoqué les conséquences de la situation tendue de l'emploi et l'appréhension qui en résulte, sur l'achat de logements.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a demandé des précisions sur l'évolution, la répartition et les bénéficiaires des P.A.L.U.L.O.S. Il a demandé si les plafonds de ressources qui peuvent être des conditions mises à l'octroi de prêts, allaient être relevés.

**M. Christian Poncelet, président**, a évoqué l'inquiétude des présidents de conseils généraux sur les O.P.H.L.M., car les départements garantissent les emprunts contractés par les offices. Il a demandé quelles possibilités les autorités locales avaient-elles de refuser les garanties. Il a demandé s'il était envisagé de réaménager les prêts contractés au moment où les taux étaient élevés.

Après que **M. Michel Durafour** ait donné des informations complémentaires aux commissaires, la commission a décidé de proposer au Sénat **d'adopter les crédits de l'urbanisme et du logement pour 1987..**

Elle a également décidé **d'adopter l'article 72, rattaché aux crédits de l'urbanisme et du logement.**

Présidence de M. Jean Cluzel, vice-président - La commission a procédé à l'**examen des crédits du commerce et de l'artisanat pour 1987.** **M. René Ballayer, rapporteur spécial** a rappelé la situation économique des deux secteurs d'activité. Il a précisé que l'artisanat avait bien résisté à la crise à l'exception du secteur du bâtiment qui demeure déprimé. Pour ce qui concerne le commerce, il a noté une timide reprise, encore insuffisante pour permettre des créations d'emplois.

Le rapporteur spécial a souligné l'importance du dispositif fiscal contenu dans le projet de loi de finances, lequel est particulièrement favorable aux entreprises. Il a observé la stabilité des crédits de ce département qui ne régressent que de 0,9 %.

**M. René Ballayer** a ensuite insisté sur les mesures nouvelles, financées par redéploiement des crédits. L'aide à l'apprentissage bénéficie d'une dotation en augmentation de 44 %, ainsi que d'un assouplissement de réglementation. Par ailleurs, l'enveloppe de prêts bonifiés à l'artisanat sera maintenue.

Il a ensuite informé la commission que le ministre avait soumis le jour même au conseil des ministres, un programme prioritaire en faveur de l'artisanat.

Abordant les articles rattachés, le rapporteur spécial a développé les modalités d'élargissement des conditions d'octroi de l'indemnité de départ, s'inquiétant cependant de la situation financière fragile de ce régime (article 69), indiqué que l'Assemblée nationale avait augmenté de 8 francs le montant maximum de la taxe pour frais de chambre des métiers (article 70) et précisé les nouvelles modalités de financement de stages d'initiation à la gestion (article 71).

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a estimé que ce budget était équilibré et souhaité obtenir des précisions sur le programme prioritaire.

Suivant son rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits pour 1987 du commerce et de l'artisanat et les articles 69, 70 et 71 rattachés à ce budget.

Elle est ensuite passée, sur le rapport de **M. Jean-Pierre Masseret**, aux observations sur le rapport public de la Cour des comptes pour 1987.

**M. Jean-Pierre Masseret** a, en premier lieu, indiqué le triple objet imparti, selon lui, à son rapport : présenter sous une forme accessible le rapport de la Cour, éclairer la



discussion budgétaire à l'aide de ses observations, analyser, enfin, à travers le rapport annuel les vices structurels qui peuvent affecter l'action de l'administration ; à cet égard, le caractère récurrent de certains des thèmes de la Cour (dangers des débudgétisations, problème du bon emploi des fonds publics alloués aux associations...) peut appeler l'action du législateur.

Evoquant ensuite l'activité de la Cour lors des dernières années, **M. Jean-Pierre Masseret** a observé que les trois difficultés qui avaient perturbé l'organisation de son travail -agrandissement du secteur public, installation des chambres régionales des comptes, abaissement de la limite d'âge- sont en passe d'être surmontées.

Abordant les principaux enseignements du rapport public de 1986, le rapporteur a, tout d'abord, analysé divers errements dans la gestion quotidienne de l'administration. Il a, par exemple, noté que le coût de l'organisation du baccalauréat pouvait varier de 177 francs à 1.400 francs par élève selon les académies et relevé que de luxueuses villas étaient parfois mises à la disposition des fonctionnaires de haut niveau du services des télécommunications, sans rapport avec le service ; à ce propos, un affinement de la nomenclature budgétaire permettrait un meilleur contrôle parlementaire. Ces errements dans la gestion quotidienne peuvent s'accroître lorsque l'administration crée de toutes pièces une association - démembrement : dans le cas du comité d'éducation français pour la santé, des avantages excessifs sont ainsi accordés au personnel.

**M. Jean-Pierre Masseret** s'est ensuite attaché à décrire les déficiences dans l'organisation même d'un service qu'a pu relever la Cour.

Ces déficiences peuvent notamment procéder d'une débudgétisation : le fonds spécial de grands travaux s'est, par exemple, révélé un moins bon instrument

d'intervention que le budget de l'Etat lui-même ; la réintégration de ses moyens dans le budget de l'Etat n'est donc pas critiquable.

A propos des relations entre l'Etat et les entreprises en difficulté, le rapporteur a noté que les critiques de la Cour pouvaient concerner soit le principe même de l'aide, soit seulement ses modalités dès lors que- et c'est le cas de la sidérurgie- l'intervention de l'Etat est inéluctable en raison de la gravité des enjeux sociaux et économiques.

Abordant les déficiences relevées par la Cour dans le processus d'investissement public, **M. Jean-Pierre Masseret** a distingué les difficultés nées de la conception même de l'investissement de celles qui surgissent du fait d'une mauvaise exécution ; le cas du système autoroutier français qui, du fait de certaines extensions économiquement peu viables pourra, à l'avenir, se révéler déficitaire, relève ainsi d'erreurs de conception, qu'il faut d'ailleurs relativiser. En revanche, les errements de l'établissement public de la Vilette découlent du laxisme de l'exécution de l'investissement.

Evoquant, enfin, les relations entre l'Etat et les entreprises publiques, **M. Jean-Pierre Masseret** a notamment relevé l'inadéquation des modes de fixation des tarifs de la R.A.T.P. qui n'incitent pas l'entreprise à effectuer des économies de gestion.

A l'issue de l'exposé du rapporteur, **M. Geoffroy de Montalembert** a souligné que la qualité des travaux de la Cour mériterait que des suites plussignificatives leur soient données.

**M. Emmanuel Hamel** a, à ce propos, indiqué que le rapport public ne constituait qu'une petite partie du travail de la Cour ; pour le reste, les suites sont, en règle générale, plus tangibles.

**M. Pierre Croze** a évoqué l'enquête sur l'établissement public de la Vilette, effectuée à la suite

d'une demande de la commission ; il a souhaité que la Cour poursuive ses investigations sur ce sujet au plus vite.

Répondant aux intervenants, **M. Jean-Pierre Masseret** a notamment indiqué que les travaux de la Cour pouvaient constituer une base de départ précieuse pour les contrôles budgétaires des rapporteurs spéciaux.

**Jeudi 30 octobre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président** - La commission a procédé à l'audition de **M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.**

**M. Yves Galland** a, en premier lieu, présenté les principaux axes de l'action gouvernementale en faveur des collectivités locales.

Le Gouvernement s'est, tout d'abord, attaché à atténuer les difficultés résultant, pour les collectivités locales, de la gestion précédente.

Ainsi, les crédits destinés aux collectivités locales n'ont pas été affectés par l'arrêté d'annulation de crédits du printemps dernier. Par ailleurs, s'il n'a pas été possible de revenir sur les conséquences négatives de la réforme de l'assiette du fonds de compensation de la T.V.A., opérée en décembre 1985, qui s'apparente à une mesure rétroactive, le Gouvernement tirera toutes les conséquences d'une éventuelle annulation du décret qui l'a instituée ; en outre, les financements non budgétaires, en provenance par exemple, du fonds spécial de grands travaux, ne donneront plus lieu à abattement pour le calcul des droits à remboursement de T.V.A.

A propos de la situation de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, le Gouvernement a décidé de limiter, en 1987, la hausse des cotisations employeurs à six points, ce qui prend simplement en compte la détérioration de la situation

démographique du régime et non son assujettissement sur la surcompensation, pour le prochain exercice.

Le ministre a ensuite souligné l'objectif prioritaire que constitue la réussite de la décentralisation.

Pour ce faire, les différents concours financiers de l'Etat ont été soumis à un examen critique et systématique, en étroite concertation avec les élus locaux : l'exclusion des grandes villes des dotations du F.N.P.T.P. a déjà été corrigée, de même que les mécanismes régissant la garantie minimale de progression de la D.G.F. Pour l'avenir, certains critères de répartition de la D.G.F. devront être modifiés, notamment celui de l'effort fiscal, même si la clé de répartition devra être gelée en 1987.

Par ailleurs, les dotations de la D.G.F. et de la D.G.E. progresseront de manière très satisfaisante : + 5,16 % pour la dotation globale de fonctionnement, + 5,50 % pour la dotation globale d'équipement, pour laquelle le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement s'améliore.

**M. Yves Galland** a, enfin, souligné que l'Etat tiendrait ses engagements afin d'assister les collectivités locales dans leurs efforts de modération de la pression fiscale locale ; les allègements d'impôts locaux seront intégralement compensés et la libération des tarifs locaux permettra un accroissement des ressources non fiscales.

A l'issue de l'exposé du ministre, **M. Christian Poncelet, président**, a indiqué l'extrême vigilance dont témoignerait la commission dans le domaine des finances locales ; il a proposé l'organisation de journées de réflexion sur ce thème.

**M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial des crédits de la décentralisation**, a interrogé le ministre sur la date d'entrée en vigueur de la révision des bases des impôts locaux ; il a relevé, à ce propos, que les services fiscaux de l'Etat témoignaient d'une certaine réticence à effectuer des prestations en faveur des collectivités locales lorsque celles-ci n'étaient pas facturées : il a notamment

cité la délivrance d'états cadastraux pour l'inscription d'hypothèques sur les immeubles des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le rapporteur spécial s'est ensuite interrogé sur la possibilité d'abaisser le taux de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée ; il a souligné qu'il était indispensable que les réserves de la C.A.E.C.L. soient utilisées pour combler le déficit de la C.N.R.A.C.L. ; il s'est inquiété du taux, toujours très élevé, des prêts du groupe de la Caisse des dépôts ; il a évoqué les projets de transfert aux départements de la charge des personnes sans domicile fixe et des allocations aux handicapés et a relevé les difficultés qu'occasionnait la réforme de la D.G.E.

**M. Joseph Raybaud** a souligné l'énorme travail qui avait précédé la réforme de la fiscalité locale en 1980 ; la poursuite de cette tâche est essentielle, notamment pour les petites communes rurales. Il s'est inquiété de l'apparition d'un véritable contrôle d'opportunité de la part des chambres régionales des comptes sur la gestion des collectivités locales, favorisé par le fait que les receveurs-percepteurs, qui sont jugés par elles en tant que comptables ont souvent également des responsabilités dans la préparation des budgets des petites communes.

**M. Stéphane Bonduel** a relevé que l'absence de prise en charge directe par l'Etat du logement des instituteurs implique une perte de trésorerie pour les communes, qui sont obligées de faire l'avance de l'indemnité de logement. Il a évoqué la situation des communes à forte fréquentation touristique journalière.

**M. Robert Vizet** a relevé la contradiction qu'il peut y avoir à présenter la progression de la D.G.F. comme une compensation à la hausse des cotisations à la C.N.R.A.C.L., notamment pour les communes qui sont au minimum garanti. Il s'est inquiété de l'évolution du produit de la compensation de la taxe professionnelle et de l'aboutissement de la régularisation de la D.G.F. de 1985.

**M. Josy Moinet** a souligné que la décentralisation demeurerait, pour le Gouvernement actuel, une perspective : la pause n'est pas un arrêt. Il a indiqué qu'il était dorénavant indispensable de modifier complètement les relations Etat-collectivités locales, ce qui débouche sur la possibilité de substituer l'usager au contribuable, de gérer, pour certaines collectivités, plus librement leur trésorerie et de redistribuer certaines compétences, attribuées aux collectivités locales par esprit de système. A propos de la réforme de la C.A.E.C.L., **M. Josy Moinet** s'est interrogé sur le bénéfice que pourraient en retirer les collectivités locales. Il s'est, en outre, inquiété de la situation des communes en accroissement démographique au regard de la D.G.F.

**M. Emmanuel Hamel** a regretté le retard mis à combler certaines vacances dans le corps préfectoral et l'évolution négative de la situation financière des villes nouvelles.

**M. Jacques Descours Desacres** s'est félicité du blocage de l'évolution des deux composantes de la D.G.F. ; il a relevé le caractère dangereux de certains critères dès lors que les bases d'imposition ne sont pas révisées et le caractère moralement discutable de l'obligation, dans laquelle l'Etat a mis la C.N.R.A.C.L., d'emprunter à taux élevé pour reconstituer sa trésorerie.

**M. Jean-François Pintat** a émis le souhait que les centres départementaux de gestion puissent à la fois bénéficier de la D.G.E. et du F.C.T.V.A. ; il a relevé que la charge des lycées risquait de se traduire par une hausse de 15 % des impôts locaux régionaux et s'est interrogé sur une possibilité de réformer les concours particuliers de la D.G.F. aux stations classées.

**M. Roland du Luart** a fait état des difficultés qu'avaient les élus locaux à comprendre l'attitude des pouvoirs publics à propos de la C.N.R.A.C.L. ; à propos de la D.G.E., il a relevé que les deux principales personnalités intéressées -le président du conseil général

et le préfet- ne faisaient pas partie de la commission consultative de répartition.

**M. René Régnault** a relevé que le Gouvernement avait fait siennes nombre de réformes mises en place par le Gouvernement précédent ; il a souligné que les conditions d'assujettissement de la C.N.R.A.C.L. à la surcompensation n'étaient plus remplies et s'est déclaré inquiet de l'évolution de la péréquation en matière de taxe professionnelle, qui peut défavoriser les petites communes.

Répondant aux intervenants, le ministre a convenu que les tentatives effectuées par les services fiscaux pour facturer certaines de leurs prestations aux collectivités locales étaient anormales ; il a indiqué que la prise en charge directe de l'indemnité de logement des instituteurs par le budget de l'éducation nationale était à l'étude. A propos de la dotation globale d'équipement, il a relevé que le système mis en place pour la répartition de la 2e part de la D.G.E. des communes donnait, dans certains départements, des résultats satisfaisants : il n'est donc pas nécessairement utile de le modifier. S'agissant des tarifs des services publics locaux, une libération quasi totale devrait intervenir avant le 1er janvier 1987.

Evoquant les projets de réforme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, le ministre a indiqué qu'il ne leur serait favorable que pour autant qu'ils impliquent une véritable amélioration pour les collectivités locales.

**M. Yves Galland** a souligné qu'il était hostile à toute dérive du rôle des chambres régionales des comptes faisant de celles-ci des juges de l'opportunité.

A propos des conditions dans lesquelles s'est opérée la compensation financière du transfert des lycées et collèges aux collectivités locales, le ministre a indiqué que la commission d'évaluation des charges serait saisie du dossier en décembre : le Gouvernement tiendra compte de son avis.

Le ministre s'est ensuite déclaré favorable à ce que les centres de gestion puissent bénéficier à la fois du F.C.T.V.A. et de la D.G.E. et a souligné que lors de l'assujettissement de la C.N.R.A.C.L. à la surcompensation, la situation de la caisse était déjà détériorée.

La commission a ensuite désigné **M. Josy Moinet, rapporteur des projets de loi n° 435 (1985-1986)** autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et la République d'Autriche et **n° 531 (1985-1986)** autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni.

Puis elle est passée à l'examen du projet de loi n° 435 (1985-1986). **M. Josy Moinet** a indiqué que l'objet principal de cet accord était l'introduction de l'impôt sur les grandes fortunes dans les relations fiscales franco-autrichiennes. Cet impôt étant supprimé, on pourrait émettre des doutes quant à l'utilité de l'avenant ; toutefois, par son caractère rétroactif, celui-ci permettra certaines régularisations au titre des années 1985 et 1986 ; en outre, il peut favoriser, pour l'avenir, les résidents autrichiens ayant de la fortune en France.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat l'adoption du projet de loi précité.

Elle est ensuite passée à l'examen du projet de loi n° 531 (1985-1986).

**M. Josy Moinet** a indiqué que l'avenant à la convention fiscale franco-britannique dont ce projet de loi autorise l'approbation est de portée très limitée : il concerne en effet l'imposition des plates-formes de forage opérant dans les eaux sous la juridiction de l'un ou l'autre des deux Etats, en pratique les plates-formes françaises en mer du Nord. Celles-ci ne répondant pas nécessairement à la définition de l'établissement stable, des doubles impositions ou des non-impositions pourraient survenir ;



l'avenant clarifie la situation, en les réputant toujours établissements stables.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat **d'adopter le projet de loi précité.**

Puis elle est passée, sur le **rapport de M. Josy Moinet, à l'examen du projet de loi n° 321 (1985-1986) autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus.**

**M. Josy Moinet** a, en premier lieu, décrit le contexte de l'accord, qui paraît défavorable à notre pays : dans les échanges scientifiques, l'Union soviétique semble retirer un bénéfice supérieur, notamment dans les secteurs de haute technologie ; s'agissant des échanges de marchandises, la France est très déficitaire, le déficit avec l'Union soviétique représentant un quart du déficit global, ce qui s'explique en partie par l'importance des achats d'hydrocarbures. Dans le domaine financier, enfin, la France consent d'importants crédits commerciaux, ce qui n'est pas le cas de l'U.R.S.S.

Dans ce contexte défavorable, les stipulations de la convention, de nature très classique, ne semblent pas devoir avantager l'un ou l'autre Etat.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat **d'adopter le projet de loi précité.**

Elle a ensuite désigné les **candidats** qu'elle propose au Sénat en vue de le représenter **dans certains organismes extra-parlementaires** ; ont été désignés candidats :

- **M. Maurice Blin**, rapporteur général, pour la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

- **M. Henri Torre**, pour la commission supérieure des Caisses d'épargne,

- **M. Jean-Pierre Masseret** pour le conseil national du crédit,

- **M. Robert Vizet**, pour le conseil d'administration de la caisse nationale de l'Industrie,

- **M. Josy Moinet**, pour le conseil d'administration de la caisse nationale des banques,

- **M. Jacques Mossion**, pour la commission centrale de classement des débits de tabac,

- **M. Henri Goetschy**, pour le comité directeur du F.I.D.O.M. et le comité directeur du fonds d'investissement et de développement économique et social des T.O.M.

**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT  
ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Mardi 28 octobre 1986.** - Présidence de M. Jacques Larché, président. - **M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, a été entendu** par une réunion commune des membres des commissions des lois, des affaires sociales, des finances et des affaires économiques du Sénat, en présence de M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi de programme n° 11 (1986-1987) relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte.**

Ce texte doit être examiné au Sénat en première lecture vers le 12 novembre.

D'emblée, le ministre a indiqué que ce projet avait fait l'objet d'une concertation approfondie avec les collectivités locales et les organismes consulaires et que les avis émis avaient pu sur certains points être pris en considération.

Il a souligné que la lutte contre le sous-emploi ainsi que l'organisation du rattrapage social constituaient les points forts de ce texte.

Le total des programmes à financer au budget de l'Etat atteint 3,6 milliards de francs. Rappelant qu'il n'y avait pas eu de loi de programme depuis 1960, **M. Bernard Pons** a fourni des explications sur les principaux problèmes soulevés par le projet.

S'agissant de la lutte contre le chômage, le ministre a insisté sur l'acquis que représentait déjà la défiscalisation

des investissements réalisés par la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986.

Il a souligné, par ailleurs, l'effet positif de la libération des initiatives pour faciliter l'embauche.

Afin de favoriser notamment une relance du secteur du bâtiment et des travaux publics, il a annoncé une augmentation importante des crédits d'aide au logement social.

Le ministre a toutefois indiqué que, quelle que soit sa force, ce projet de loi ne pourrait permettre aux collectivités bénéficiaires d'atteindre le plein emploi et qu'il ne dispensait pas, par conséquent, de se préoccuper des conditions d'accueil en métropole des originaires d'outre-mer qui le désiraient.

Il a situé dans le dispositif la place des zones franches qui pourraient constituer des "têtes de pont" des économies européennes vers la Caraïbe et l'océan indien.

Il s'agit de favoriser des activités nouvelles tournées vers l'exportation. Les entreprises qui s'installent dans ces zones bénéficieront d'une suspension des droits de douane et des droits indirects. Les collectivités locales leur accorderaient, en outre, l'exonération de la taxe professionnelle. Toutefois, le droit du travail continuera à s'y appliquer pleinement.

S'agissant de la parité sociale globale, **M. Bernard Pons** a indiqué qu'il s'agissait de parvenir à une égalité sociale adaptée conformément à l'article 73 de la Constitution et à laquelle devraient contribuer financièrement les organismes de sécurité sociale.

Il a enfin précisé que la commission chargée de faire des propositions en ce domaine serait composée pour moitié par des élus des départements d'outre-mer.

A l'issue de cet exposé, **M. Robert Vizet**, membre de la commission des finances, s'est enquis à la fois du contenu de la parité sociale globale, dont il a mis la

signification en doute, et de la définition des zones franches.

**M. Franz Duboscq, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales**, a souligné l'importance que revêtait l'accueil de ce projet par ses bénéficiaires potentiels et la cohérence qu'il devrait assurer avec l'ordonnance Seguin. Il s'est enquis des mesures que le Gouvernement entendait prendre en matière d'emploi des plus de 25 ans.

**M. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois**, a rappelé l'importance sans précédent de la défiscalisation. Il a estimé que la notion de parité sociale globale répondait à la nécessité d'adapter la législation sociale. Il a, en revanche, émis le souhait que la mobilité fasse l'objet d'une disposition expresse dans le projet de loi. Enfin, il s'est enquis de l'avenir de l'agence nationale pour l'insertion des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.). Il a également interrogé le ministre sur la fiabilité des mesures de programmation au-delà de 1991.

**M. Josy Moinet**, membre de la commission des finances, **représentant M. Henri Goetschy, rapporteur pour avis de la commission des finances**, s'est interrogé sur la notion de "crédit supplémentaire" affichée par le projet de loi et sur les conséquences pour les ressources des collectivités locales des exonérations obligatoires de taxe professionnelle prévues à l'intérieur des zones franches.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales**, a questionné le ministre sur le contenu des crédits d'équipements prévus en matière hospitalière et scolaire et sur les éventuels assouplissements du droit du travail que l'on pourrait prévoir à l'intérieur des zones franches.

**En réponse aux intervenants, M. Bernard Pons** a apporté un certain nombre de précisions supplémentaires.

A **M. Robert Vizet**, membre de la commission des finances, **M. Bernard Pons** a répondu que, pour le budget

de 1987, des crédits supplémentaires étaient déjà prévus à hauteur de 269 millions de francs (D.O. + C.P.). Il a précisé que la répartition par département était esquissée par les annexes au projet de loi. Il a confirmé que son objectif était de réaliser une égalité sociale adaptée en cinq ans et que les organismes de sécurité sociale devaient participer à ce rattrapage.

A M. Josy Moinet, membre de la commission des finances, le ministre a confirmé que l'Etat ne compenserait pas les exonérations accordées par les collectivités locales et que cela justifiait la nécessité de l'accord de celles-ci.

A M. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois, M. Bernard Pons a précisé que l'A.N.T. répondait à sa vocation, quelques reproches qu'on ait pu lui faire naguère et que la commission nationale de la parité sociale globale compterait des parlementaires et des représentants des conseillers régionaux et généraux, ainsi que des représentants des organismes sociaux et des personnalités qualifiées.

A M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, il a répondu que si les employeurs étaient demandeurs d'assouplissements en matière de droit du travail, le Premier ministre avait tranché, pour des raisons de principe, contre toute dérogation en la matière.

Enfin, à M. Franz Duboscq, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, le ministre a répondu que le projet de programme ne comportait malheureusement pas de mesures spécifiques en faveur des plus de 25 ans mais que tout n'était pas possible.

**Mercredi 29 octobre 1986. - Présidence de M. Jacques Larché, président.** - Sur proposition de son président, la commission a tout d'abord décidé de reporter à la séance de jeudi 30 octobre, après la réunion de son bureau, la nomination de ses

**rapporteurs pour avis pour le projet de budget pour 1987.**

Elle a ensuite désigné **M. Hubert Haenel** comme **rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 20 (1986-1987) de M. Jacques Larché, tendant à donner aux modalités de représentation des collectivités territoriales de la République, le caractère de loi organique relative au Sénat.**

La commission a ensuite examiné sur le **rapport de M. Jacques Thyraud le projet de loi n° 530 (1985-1986) portant modification de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique.**

Le rapporteur a indiqué que le projet de loi tendait à mettre en harmonie les textes de 1946 instituant l'Institut national de la statistique et des études économiques, la loi du 7 juin 1951 sur le secret en matière de statistiques, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les dispositions législatives relatives au secret professionnel.

Après avoir insisté sur l'importance de notre appareil statistique mis en place au lendemain de la guerre (7.000 agents à l'INSEE ; 800 statisticiens au ministère de l'agriculture), **M. Jacques Thyraud** a rappelé que les deux procédés de "collecte" utilisés dans l'activité statistique étaient, d'une part, l'enquête, autorisée par le Conseil national de l'Information statistique dans les conditions prévues par la loi du 7 juin 1951 et, d'autre part, l'utilisation des données déjà collectées par les autres administrations.

Le rapporteur a déclaré que le projet de loi avait pour objet de faciliter cette utilisation ; il a relevé que les transmissions d'informations entre administrations et services statistiques pouvaient parfois se "heurter" à l'article 378 du code pénal et à de nombreuses autres dispositions législatives relatives au secret professionnel.

Après avoir souligné que le principe de discrétion professionnelle exigeait que l'on recueille l'accord de tout intéressé avant de transmettre les données le concernant, le rapporteur a fait observer que, s'agissant des "traitements de masse" effectués par nos services statistiques, il convenait de trouver une solution plus adaptée : tel est donc l'objet du projet de loi qui tend à instituer un cadre légal pour les transmissions de données que nos statisticiens peuvent ponctuellement demander aux administrations dépositaires en vue d'une opération statistique déterminée.

Tout en approuvant les objectifs du projet de loi, **M. Jacques Thyraud** a mis l'accent sur le risque que pourrait faire peser sur le citoyen la création d'un flux systématique de toutes les informations collectées par les administrations vers l'I.N.S.E.E. ; il a estimé en conséquence souhaitable d'assortir de certaines conditions cette levée du secret professionnel au bénéfice des services statistiques.

La rapporteur a donc proposé une rédaction précisant que toute transmission d'informations serait précédée d'une convention ou d'un accord, entre le cédant et le cessionnaire des données, en ce qui concerne les modalités de la transmission, la finalité du traitement envisagé et le sort des informations après leur utilisation aux fins de traitement statistique.

**M. Jacques Thyraud** a enfin estimé qu'il convenait d'assimiler les données relatives à la santé et aux données relatives à la vie sexuelle conformément à la convention signée dans le cadre du Conseil de l'Europe et qui est entrée en vigueur le 1er octobre 1985.

**La commission a ensuite adopté l'article unique du projet de loi dans la rédaction proposée par le rapporteur.**

Enfin, elle a examiné, sur le rapport de **M. Christian de la Malène**, les amendements à la proposition de loi n° 2 (1986-1987) de MM. Pierre-Christian Taittinger,



**Dominique Pado et Jean Chérioux portant adaptation du régime administratif et financier de la Ville de Paris.**

Elle a repoussé, à l'article 4, l'amendement n° 1 de M. Lederman, Mme Fraisse-Cazalis et les membres du groupe communiste et apparenté après les interventions de **MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Charles Lederman** ainsi que, à l'article 9, après l'intervention de **M. Charles Lederman**, un autre amendement de suppression des mêmes auteurs. Enfin, elle a donné un avis favorable à l'adoption des amendements n° 4 et 5, de portée technique, présentés aux articles 9 et 14 par M. Michel Caldaguès.

**Jeudi 30 octobre 1986 - Présidence de M. Jacques Larché, président** - La commission a tout d'abord procédé à la **nomination de ses rapporteurs pour avis pour le projet de loi de finances pour 1987**. Elle a décidé de procéder à une nouvelle répartition des avis budgétaires et a désigné les **rapporteurs** suivants :

**Ministère de l'Intérieur :**

- |                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| - Décentralisation | <b>M. Pierre Salvi</b>    |
| - Police           | <b>M. Paul Masson (1)</b> |
| - Sécurité Civile  | <b>M. Paul Girod</b>      |

**Ministère de la Justice :**

- |                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| - Services généraux            | <b>M. Germain Authié (1)</b> |
| - Administration pénitentiaire | <b>M. Jacques Thyraud</b>    |
| - Education surveillée         | <b>M. Charles de Cuttoli</b> |
- (1)

---

(1) Sous réserve de confirmation au cours de la prochaine séance.

**Ministère des départements et territoires d'outre-mer :**

- Départements d'outre-mer **M. Louis Virapoullé**

- Territoires d'outre-mer **M. Jean-Marie Girault**

Elle a ensuite procédé à l'examen des amendements présentés au **projet de loi n° 476 (1985-1986)**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux.

Après avoir rejeté la motion n° 1 présentée par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste et tendant à opposer l'**exception d'irrecevabilité**, ainsi que la motion n° 2 présentée par M. André Méric et les membres du groupe socialiste tendant à opposer la **question préalable**, la commission a rejeté les amendements n°s 121, 233, 231, 232, 234, 235 et 236 tendant à insérer des articles additionnels avant l'article premier.

Elle a également repoussé les amendements n°s 122 et 237 (article premier) puis adopté, après intervention de MM. Marcel Rudloff, Charles Jolibois, Jacques Thyraud et du rapporteur Luc Dejoie, l'amendement n° 341 tendant à soustraire du champ d'application de la loi les contrats constituant un mode d'accession à la propriété.

A l'article 2, la commission a repoussé les amendements n°s 123, 322, 238, 125, 126, 323 et donné un avis favorable à l'amendement n° 124 présenté par M. Robert Laucournet et les membres du groupe socialiste tendant à préciser que lorsque l'état des lieux est établi par huissier de justice, les parties en sont avisées par lui au moins deux jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'article 3, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 127, 239, 342, 333. Elle adopté une

position identique à l'égard des amendements n°s 240, 128, 343 et 396 (article 6).

A l'article 7, elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 130, 129, 241, 131, 209 et 242.

A l'article 8, elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 243 et 132.

A l'article 9, elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 244, 133, 134, 135, 136, 324, 345, 137, mais a émis un avis favorable aux amendements identiques n°s 344 du groupe de l'union centriste et 399 présenté par le Gouvernement, autorisant les parties en cas de renouvellement du bail à prévoir que celui-ci aurait une durée au moins égale à trois ans.

Après l'article 9, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 138, 246 et 245 tendant à insérer un article additionnel.

A l'article 10, elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 139, 210, 334 et 140. Elle a, en revanche, émis un avis favorable aux amendements identiques n°s 211 présenté par M. Pierre-Christian Taittinger et les membres du groupe de l'UREI et 346 présenté par M. Roger Boileau et les membres du groupe de l'union centriste permettant aux locataires de résilier à tout moment le contrat de bail pour des raisons financières, professionnelles, familiales ou de santé.

Après avoir émis un avis défavorable à l'amendement n° 141 tendant à insérer un article additionnel après l'article 11, la commission a également émis un avis défavorable aux amendements n°s 212, 335, 147 (article 12) ainsi qu'aux amendements n°s 142, 325, 326, 143, 144 et 145 (article 14), 146, 147, 247, 248 (article 15), 148 (article additionnel après l'article 15), puis 336, 249 et 250 (article 16) mais elle a adopté, à cet article 16, l'amendement n° 348 présenté par M. Roger Boileau et les membres du groupe de l'union centriste, précisant que la quittance demandée par le locataire lui est remise

gratuitement "sous réserve, le cas échéant, des droits fiscaux exigibles".

A l'article 17, la commission a émis un avis favorable à l'amendement n° 149 présenté par M. Robert Laucournet et les membres du groupe socialiste, interdisant le dépôt de garantie lorsque le loyer est payable d'avance pour une période supérieure à deux mois. Puis elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 251 et 349.

A l'article 18, la commission a donné son accord à l'amendement n° 392 du Gouvernement ainsi qu'à l'amendement n° 214 présenté par M. Pierre-Christian Taittinger et les membres du groupe de l'UREI. Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur les trois amendements identiques n° 350 présenté par M. Pierre Brantus et les membres de l'union centriste, n° 319 présenté par M. Pierre-Christian Taittinger et n° 321 présenté par M. Alain Pluchet et M. Philippe François tendant à préciser que parmi les charges récupérables figure l'amortissement des travaux entraînant une réduction de charges. Enfin, elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 150, 252, 213 et 253.

A l'article 19, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 215, 151, 152 et 153. Elle a adopté la même position à l'égard des amendements n°s 254, 255, 256 et 257 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 19 ainsi qu'aux amendements n°s 154, 258, 259 (article 20), 260, 155, 156, 216, 329, 217, 330, 157, 337, 158, 159, 160 (article 21), 261, 161, 218, 219, 351 (article 22), 262, 162, 220, 352, 163 (article 23), 164, 263, 165, 353, 167 et 166 (article 24).

A l'article 25, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 264, 168, 354, 61, 64, 376, 355, 169, 338, 356, 375, 170, 171. Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements n°s 60 et 62 de la commission des affaires économiques et du plan et a considéré que les amendements n°s 63, 65

rectifié et 66 pouvaient être considérés comme satisfaits par les propositions de la commission des lois.

A l'article 26, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 265 et 67, a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 377 présenté par le Gouvernement et a considéré que l'amendement n° 68 rectifié de la commission des affaires économiques était satisfait par les propositions de la commission des lois.

A l'article 27, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 266, 172, 267, 173, 174 et 268 et a observé que l'amendement n° 69 présenté par la commission des affaires économiques était identique à un amendement de la commission des lois.

A l'article 28, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 269 et 175. Elle a donné son accord à l'amendement n° 70 présenté par la commission des affaires économiques et a observé que l'amendement n° 71 présenté par cette même commission était identique à l'un des amendements présentés par la commission des lois.

La commission a ensuite émis un avis défavorable aux amendements n°s 270, 221, 358, 72, 357, 222, 359 (article 29), 271, 73, 223, 339, 176, 74 et 224 (article 30).

A l'article 31, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 272, 75, 76, 177, 178 et 78 mais a émis un avis favorable à l'amendement n° 77 présenté par la commission des affaires économiques.

La commission a ensuite émis un avis défavorable aux amendements n°s 273, 79 (article 32), 274, 80 (article 33), 275, 81, 82 et 179 (article 34).

Après l'article 34, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 360 et 276 mais a donné son accord à l'amendement n° 378 présenté par le Gouvernement. A l'article 35, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 277 et 83 rectifié et

a donné son accord à l'amendement n° 108 présenté par la commission des affaires sociales.

A l'article 36, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 278, 180, 181, a donné son accord à l'amendement n° 84 présenté par la commission des affaires économiques et a considéré que les amendements n°s 182 et 109 étaient satisfaits par les propositions de la commission.

A l'article 37, la commission a émis un avis défavorable à l'amendement n° 279, un avis favorable aux amendements n°s 85, 87 et 183, a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements n°s 111 et 185, et enfin observé que les amendements identiques n°s 86, 110 et 184 étaient satisfaits par les propositions de la commission.

A l'article 38, la commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 361 présenté par M. Roger Boileau et les membres du groupe de l'union centriste.

A l'article 39, la commission a donné son accord aux amendements n°s 88 de la commission des affaires économiques et 112 de la commission des affaires sociales, mais a émis un avis défavorable sur l'amendement n° 186. Elle a ensuite émis un avis défavorable aux amendements n°s 280, 188, 187, 189 (article 40), ainsi qu'à l'amendement n° 190 tendant à insérer un article additionnel après l'article 40.

A l'article 41, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 281, 191, 192, 362, 366, 373, 193 ; a donné son accord à l'amendement n° 89 de la commission des affaires économiques et observé que l'amendement n° 90 de cette même commission était satisfait par les propositions antérieures de la commission des lois.

La commission a ensuite émis un avis défavorable aux amendements n°s 282 et 194 (article 42) ainsi qu'à

l'amendement n° 195 tendant à insérer un article additionnel après l'article 42.

A l'article 43, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 283, 196, 917, 284, 379, 198 et 199 mais a donné son accord à l'amendement n° 91 présenté par la commission des affaires économiques portant l'obligation d'information des locataires par les bailleurs d'un rythme trimestriel à un rythme semestriel.

Puis la commission a émis un avis défavorable à l'amendement n° 285 tendant à insérer un article additionnel après l'article 43, ainsi qu'à l'amendement n° 286 relatif à l'article 44 du projet de loi. Elle a émis un avis favorable aux amendements n°s 380 (article 47), 381 et 393 du Gouvernement (article 48).

Après avoir émis un avis défavorable aux amendements n°s 287 et 288 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 54, la commission a émis un avis favorable à l'amendement n° 340 présenté par M. Jacques Larché et tendant à instituer de façon permanente un droit de préférence au bénéficiaire du locataire.

A l'article 55, la commission a émis un avis défavorable aux amendements n°s 289 et 290 et a adopté la même position pour l'amendement n° 372 tendant à insérer un article additionnel après l'article 55. Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 399 du Gouvernement tendant à abroger l'ordonnance du 31 décembre 1958 relative à la levée des scellés apposés lors du décès de l'occupant d'un local. Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° 331 présenté par les membres du groupe R.P.R. et tendant à une nouvelle rédaction de l'article 55 bis ainsi qu'à l'amendement n° 332 des mêmes signataires tendant par voie de conséquence à la suppression de l'article 55 ter.

Après les interventions de MM. Jacques Larché, Marcel Rudloff, Jacques Thyraud, Charles Jolibois et du rapporteur Luc Dejoie, la commission a décidé de

s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 229 présenté par M. Jacques Larché et tendant à insérer un article additionnel après l'article 55 ter du projet de loi instituant un droit de préférence au profit du locataire.

Elle a enfin émis un avis défavorable aux amendements n°s 230 et 367 tendant, pour chacun d'entre eux, à insérer un article additionnel après l'article 55 ter du projet de loi.



**DELEGATION DU SENAT  
POUR LA PLANIFICATION**

**Mercredi 29 octobre 1986 - Présidence de M. Geoffroy de Montalembert, président d'âge.** - La délégation a procédé à la **constitution** de son bureau. Elle a nommé **président, M. Bernard Barbier.**

**Présidence de M. Bernard Barbier, président.** - La délégation a nommé **vice-présidents : MM. Jacques Braconnier, André Rabineau, Lucien Delmas et Michel Rigou.**

**M. André Duroméa a été nommé secrétaire.**

**M. Bernard Barbier, président a été chargé d'établir un rapport d'information sur les résultats de projections macroéconomiques.**